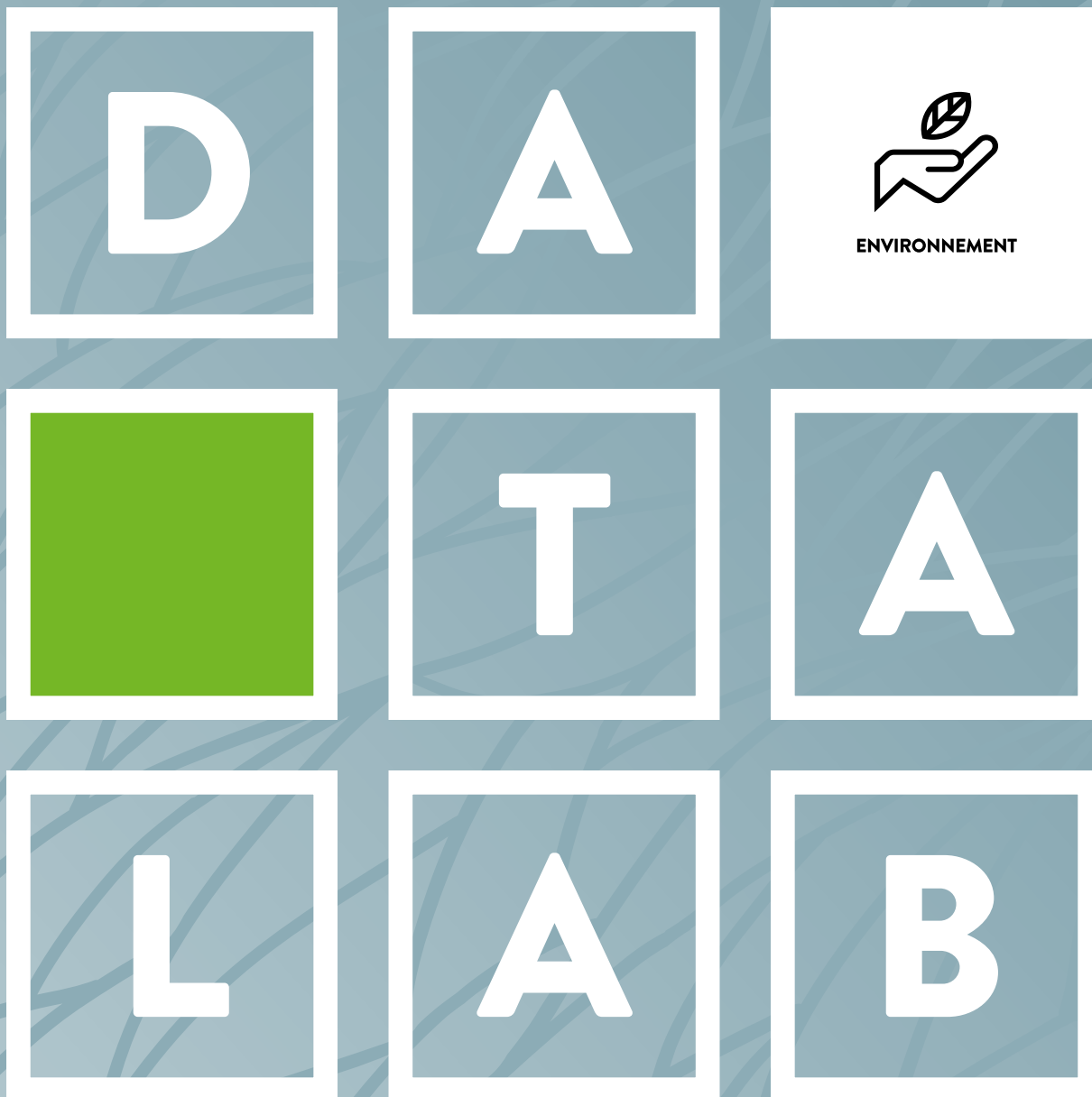


**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT**



La fonction touristique des territoires : facteur de pression ou de préservation de l'environnement ?

MARS 2017

sommaire

La fonction touristique des territoires :

facteur de pression ou de
préservation de l'environnement ?

5 - Introduction

7 - Localisation et profil des communes selon leur fonction touristique

Identification et caractérisation des communes selon leur intensité touristique à l'aide du taux de fonction touristique complété par leur capacité d'accueil en lits touristiques et leur densité touristique.
Analyse de leurs évolutions.

19 - La fonction touristique des territoires, un facteur de pression sur l'environnement ?

Fonction touristique et consommation d'espace, pressions sur l'eau, l'énergie, la gestion des déchets, et les espaces naturels protégés.

35 - Quelle place pour le développement du tourisme durable et sa dimension environnementale en France ?

Attractivité des espaces naturels, développement du tourisme de nature ; logos, marques et labels en matière de tourisme durable.

46 - Données clés

47 - Annexes

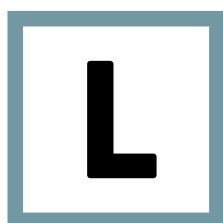
Profil touristique des départements
Précisions méthodologiques et définitions
Pour en savoir plus
Notes

Document édité par :
**Le service de l'observation
et des statistiques (SOeS)**

contributeur



avant-propos



a France est dotée d'un patrimoine et de paysages remarquables la rendant particulièrement attractive. La croissance régulière du nombre de visiteurs soulève cependant la question de la capacité de charge des territoires touristiques pour préserver leur patrimoine naturel et culturel. Consciente de cette problématique, l'Organisation des Nations unies a proclamé 2017, année internationale du tourisme durable, et a intégré le tourisme parmi les objectifs de développement durable.

Cette publication étudie les pressions environnementales exercées par le tourisme en France dans les territoires soumis à de fortes variations démographiques ainsi que les formes de tourisme durable mises en œuvre afin d'atténuer ces impacts.

— Sylvain Moreau

CHEF DU SERVICE DE L'OBSERVATION ET DES STATISTIQUES (SOeS)

partie 1

Introduction



Le tourisme constitue un secteur économique et social déterminant pour la France. En 2015, la France a accueilli 84,5 millions de touristes étrangers en métropole et environ 400 000 en outre-mer, la plaçant au premier rang mondial des destinations touristiques¹. Cette activité a généré 41,4 milliards d'euros (Md€) de recettes. La consommation touristique intérieure (*définitions*) s'élève à 158,6 Md€, soit 7,3 % du PIB. Le secteur du tourisme représente 7,8 % des emplois salariés (soit plus d'un million de salariés, en équivalent temps plein)². Afin de faire de la France le leader mondial du tourisme, le ministère des Affaires étrangères a fixé pour objectif d'accueillir 100 millions de touristes par an d'ici à 2020 sur le territoire national.

Cependant, le tourisme est, par ailleurs, générateur de pressions sur l'environnement. Les déplacements touristiques, transports aériens ou routiers, contribuent aux émissions de gaz à effet de serre et dégradent la qualité de l'air. Dans les territoires où le tourisme constitue une activité majeure, l'environnement est également soumis à de fortes tensions. Le développement des hébergements touristiques occasionne une artificialisation des sols et entraîne un accroissement des pressions sur les ressources naturelles.

Concentrée en France sur de courtes périodes, principalement pendant les vacances scolaires, l'activité touristique est particulièrement marquée en juillet et août. En 2014, ces deux mois regroupent 40 % des nuitées de voyages pour motif personnel. Cette saisonnalité accroît les afflux de visiteurs sur des territoires parfois faiblement peuplés. La population y augmente considérablement à certaines périodes de l'année, accroissant les pressions sur les ressources naturelles et nécessitant des dispositifs de gestion adaptés.

Cette publication étudie l'impact des variations démographiques occasionnées par le tourisme sur l'environnement, dans les territoires touristiques. Il s'agit, dans un premier temps, d'identifier les territoires subissant d'importantes variations démographiques liées au tourisme et de définir leurs caractéristiques communes. À cet égard, le taux de fonction touristique, indicateur d'intensité touristique, permet, en rapportant le nombre de lits touristiques à la population résidente d'un territoire, de quantifier la multiplication théorique de la population en période d'afflux touristique. La capacité d'accueil (nombre de lits touristiques sur un territoire) et la densité touristique (nombre de lits touristiques par km²), indicateurs complémentaires, sont également mobilisées pour compléter cette analyse.

L'enjeu de cette caractérisation des territoires consiste ensuite à observer les pressions exercées sur l'environnement dans les territoires à fort taux de fonction touristique. Cette analyse soulève la question de la capacité de charge des territoires pour faire face aux pressions générées par le tourisme (artificialisation des sols, prélèvements en eau potable, consommation d'électricité, production de déchets, surfaces protégées...). Elle se focalise sur l'étude des ressources dans les territoires touristiques. Les pressions sur l'environnement occasionnées par les transports, notamment pour permettre aux vacanciers de se rendre sur leur lieu de séjour, ne sont donc pas étudiées ici.

Face au développement du tourisme, et afin de limiter les tensions sur les ressources et ainsi préserver les territoires touristiques, des pratiques promouvant un développement durable du tourisme se diffusent. Cette publication étudie la place et l'évolution de ces initiatives, privées et publiques, qui se multiplient dans l'optique d'un tourisme durable.

partie 2

Localisation et profil des communes selon leur fonction touristique

— Les communes, dont le taux de fonction touristique est élevé, sont situées principalement en haute et moyenne montagne, ainsi que sur le littoral métropolitain, notamment dans les territoires insulaires. L'évolution de la capacité d'accueil entre 1999 et 2016 met en évidence l'intensification du tourisme dans les territoires bénéficiant déjà d'un taux de fonction touristique élevé.



Profil des communes selon leur taux de fonction touristique en 2016

Le taux de fonction touristique, un indicateur de pression touristique

Le taux de fonction touristique (également appelé indicateur d'intensité touristique) est le rapport entre la capacité en hébergements touristiques des communes (nombre de lits touristiques) et leur population résidente à l'année. Il s'agit d'un indicateur de pression touristique permettant de quantifier la multiplication théorique de la population en période d'afflux touristique. Un taux de fonction touristique égal à 100 signifie que le territoire dispose d'une capacité d'accueil de touristes équivalant à la population permanente, et est donc susceptible de doubler sa population. Les taux de fonction touristique les plus importants se situent dans des territoires cumulant faible peuplement à l'année et forte capacité d'accueil. Cependant, des pressions touristiques importantes sur l'environnement peuvent également exister sans que le taux de fonction touristique soit élevé. C'est notamment le cas de certains territoires à forte densité touristique.

Les variations de population occasionnées par le tourisme soulèvent notamment la question de la capacité de charge d'un territoire, visant à estimer le niveau ou le seuil de fréquentation touristique à ne pas dépasser au risque de compromettre de manière durable l'environnement de ce territoire. L'étude prend en compte plus de 21 millions de lits touristiques en 2016 répartis dans différents types d'hébergements touristiques : hôtels, campings, villages vacances, résidences de tourisme, auberges de jeunesse, centres sportifs et résidences secondaires. Les locations entre particuliers ne sont pas prises en compte.

L'activité touristique, analysée sous l'angle du taux de fonction touristique, est répartie de façon très inégale sur le territoire national (*carte 1*). En 2016, la France dispose d'un taux de fonction touristique moyen de 32 lits pour 100 habitants. De fortes disparités existent cependant entre territoires.

Afin d'étudier les communes sous l'angle de l'intensité touristique, ces dernières ont été réparties dans 5 classes, selon leur taux de fonction touristique (*tableau 1*).

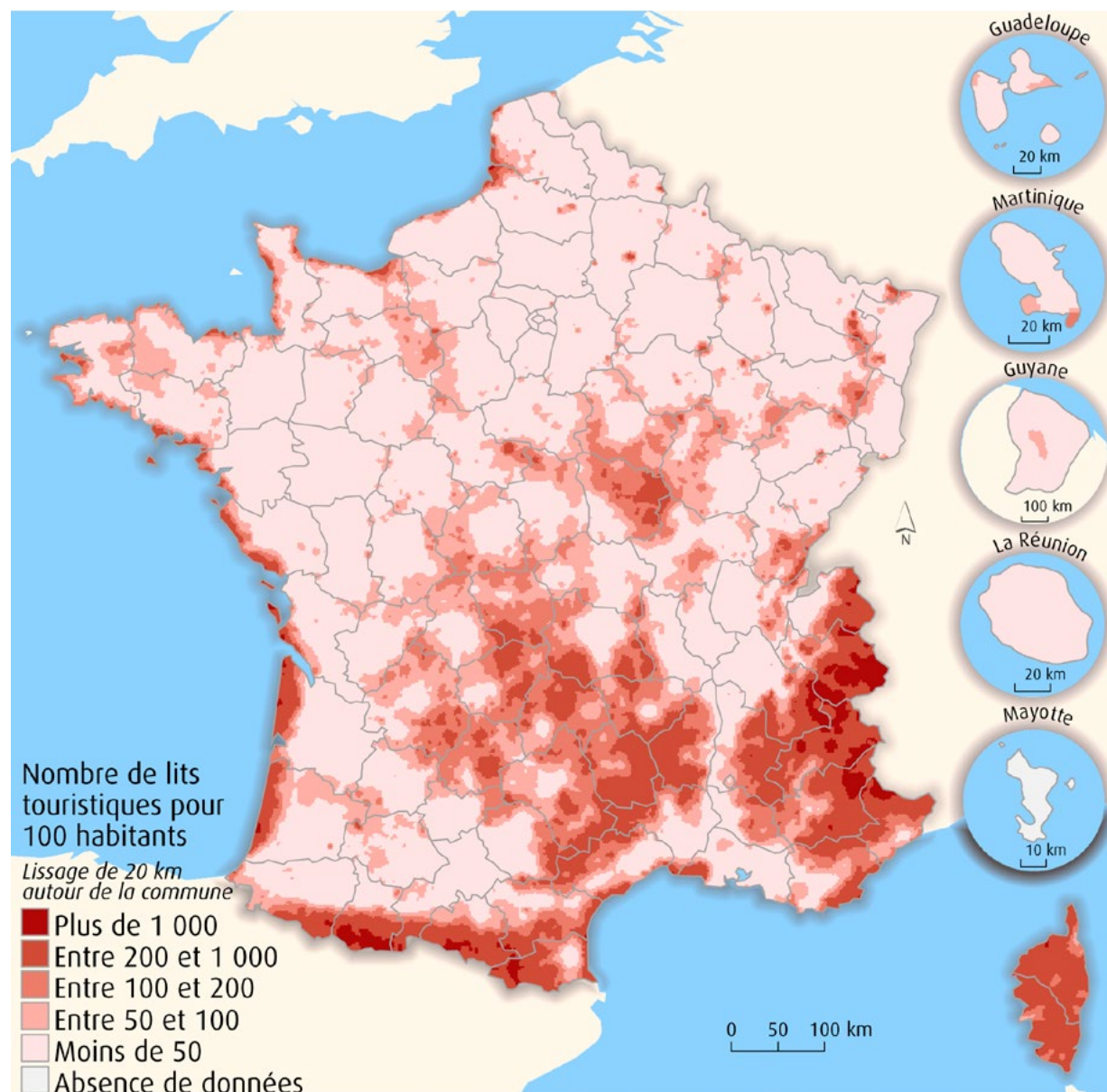
Deux classes de communes dites « à faible intensité touristique » :

- classe 1 : taux de fonction touristique inférieur à 50 lits pour 100 habitants ;
- classe 2 : taux de fonction touristique compris entre 50 et 100 lits pour 100 habitants.

Trois classes de communes, dites « à forte intensité touristique » (susceptibles d'au moins doubler leur population) :

- classe 3 : taux de fonction touristique compris entre 100 et 200 lits pour 100 habitants ;
- classe 4 : taux de fonction touristique compris entre 200 et 1 000 lits pour 100 habitants ;
- classe 5 : taux de fonction touristique supérieur ou égal à 1 000 lits pour 100 habitants.

Carte 1 : taux de fonction touristique en 2016



Sources : Insee, DGE, fichiers capacité d'hébergements touristiques, 2016 ; Insee, recensement de la population 2012 (résidences secondaires). Traitements : SOeS, 2016

partie 2 : localisation et profil des communes selon leur fonction touristique

Tableau 1 : caractéristiques des communes françaises, selon leur taux de fonction touristique

	1 (inférieur à 50)	2 (entre 50 et 100)	3 (entre 100 et 200)	4 (entre 200 et 1 000)	5 (supérieur à 1 000)
Nombre de communes	25 495	5 010	3 275	2 667	235
Nombre d'habitants (en millions)	58,4	3,3	1,9	1,8	0,16
Nombre moyen d'habitants par commune	2 291	652	589	679	702
Surface totale (en millions ha)	41,9	8,9	5,8	6,2	0,9
Surface moyenne par commune (en ha)	1 643	1 779	1 784	2 336	3 814
Capacité d'accueil (en millions de lits touristiques)	6,2	2,3	2,7	7,2	2,7
Capacité d'accueil par commune (en lits touristiques)	244	451	813	2 695	11 433
Taux de fonction touristique (en nombre de lits touristiques pour 100 hab.)	11	69	138	397	1 629
Densité touristique (en nombre de lits touristiques par km ²)	15	25	46	115	300
Exemple de communes	Annecy, Bayonne, Paris, Saint-Brieuc, Tours...	Guérande, Narbonne, La Roche-Bernard, Honfleur, Sainte-Anne...	Antibes, Cassis, Puy-Saint-André, Besse, Saint-Estèphe, Saint-Malo...	Bormes-les- Mimosas, Île d'Yeu, Royan, Arcachon, Porto-Vecchio, Chambon-sur- Lac...	La-Faute-sur-Mer, Les Angles, Saint-Clément-des- Baleines, Île d'Aix, Le Mont-Saint- Michel, Megève...

Champ : France, DOM inclus (hors Mayotte).

Sources : Insee, DGE (fichier capacité d'hébergements touristiques 2016) ; Insee (RP 2012). Traitements : SOeS, 2016

Zoom sur... La classe 1 : des communes nombreuses et hétérogènes, des données proches de la moyenne nationale

La classe 1 (taux de fonction touristique inférieur à 50 lits pour 100 habitants) regroupe 70 % des communes françaises. Cette classe rassemble des communes aux caractéristiques démographiques et géographiques très variables, ayant pour caractéristique commune une faible variation démographique occasionnée par le tourisme. Elle regroupe à la fois des communes fortement peuplées et urbaines (Paris, principales métropoles), mais aussi des communes faiblement peuplées et rurales. Compte tenu de son effectif, les données caractéristiques de cette classe seront souvent représentatives de la situation nationale. La présente publication s'attache davantage à étudier les caractéristiques des classes 2 à 5 et à mettre en relief les particularités liées aux variations démographiques générées par le tourisme dans ces territoires.

UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL ÉLEVÉE POUR UN PETIT NOMBRE DE COMMUNES

Environ 6 000 communes (17 %), rassemblées dans les classes 3 à 5, ont un taux de fonction touristique supérieur à 100 lits pour 100 habitants et sont donc susceptibles d'accueillir autant de visiteurs que d'habitants permanents. Cela peut engendrer un doublement de la population à certaines périodes de l'année. Alors que seulement 6 % de la population nationale y réside à l'année (3,9 millions d'habitants environ), elles concentrent sur leur territoire 60 % des lits touristiques en 2016 (soit une capacité d'accueil de près de 12,5 millions de lits touristiques).

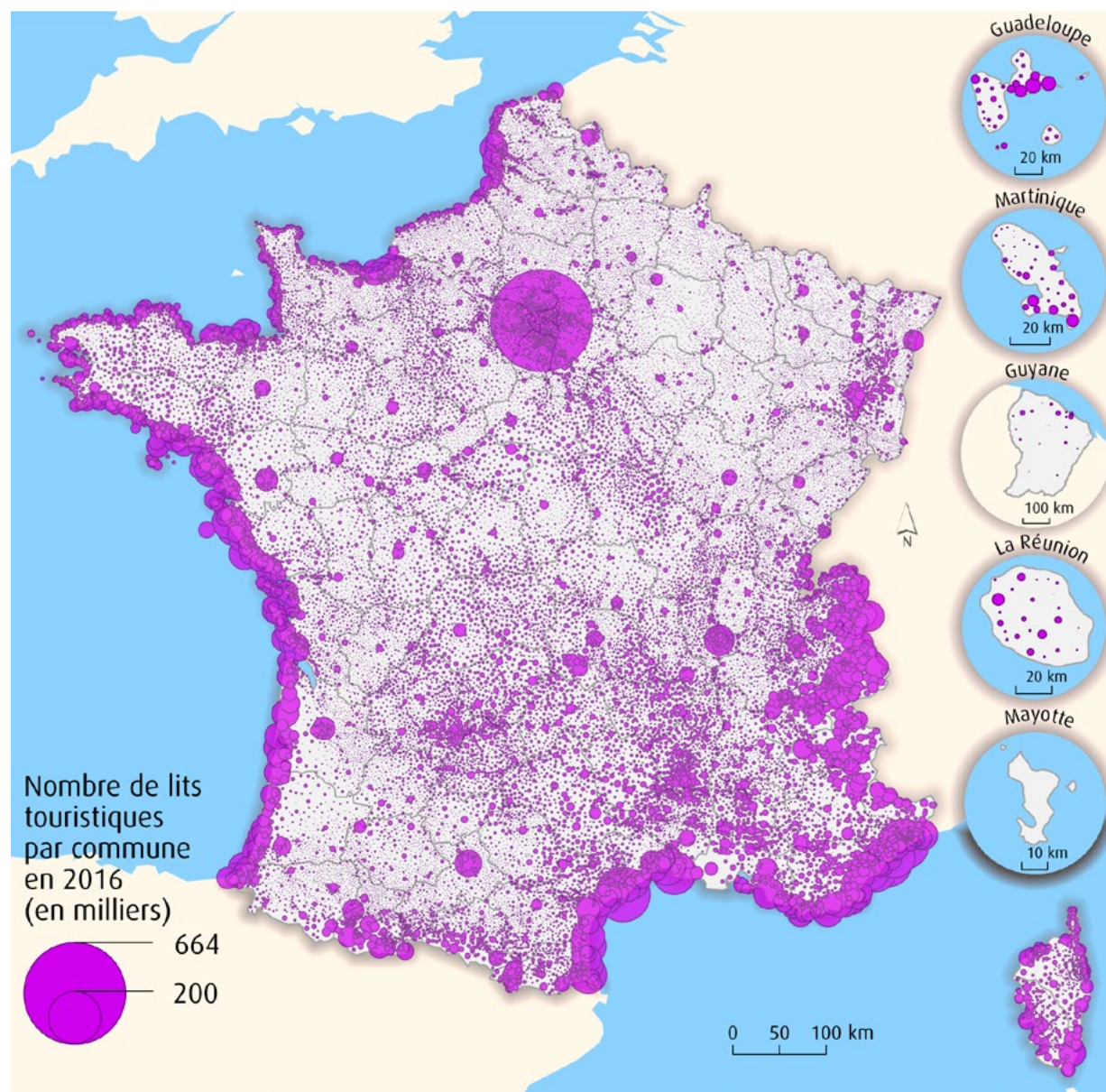
Parmi elles, 235 communes, réunies dans la classe 5, ont une intensité touristique supérieure à 1 000 lits pour 100 habitants. Si elles représentent moins d'1 % des communes et moins de 2 % du territoire en surface, elles concentrent 13 % des lits touristiques, avec un taux de fonction touristique moyen de plus de 1 600 lits pour 100 habitants.

Outre-mer, l'intensité touristique est moins élevée que la moyenne métropolitaine (10 lits pour 100 habitants contre 33 lits pour 100 habitants). Cependant, les hébergements touristiques ne comptabilisent pas le nombre de croisiéristes, estimé en 2014 à plus de 350 000 en Martinique, et à plus de 220 000 en Guadeloupe³. Les taux de fonction touristique les plus importants concernent des communes littorales en Martinique et en Guadeloupe.

Rapportée au nombre de communes, cette capacité d'accueil en lits touristiques (*carte 2*) croît également avec l'intensité touristique. Avec respectivement près de 800, 2 700 et 11 400 lits touristiques en moyenne par commune, les classes 3 à 5 ont une capacité d'accueil nettement supérieure à la moyenne nationale (moins de 600 lits touristiques par commune), rassemblant près de 60 % des lits touristiques étudiés.

Les départements ultramarins, qui rassemblent 1 % des lits touristiques français, disposent d'une capacité d'accueil de plus de 1 600 lits touristiques par commune. La Guadeloupe (2 500 lits touristiques par commune) dispose de la capacité d'accueil par commune la plus élevée, devant la Réunion (1 600 lits), la Martinique (1 500 lits) et la Guyane (500 lits).

Carte 2 : capacité d'accueil en lits touristiques en 2016



Sources : Insee, DGE, fichiers capacité d'hébergements touristiques, 2016 ; Insee, recensement de la population 2012 (résidences secondaires). **Traitements** : SOeS, 2016

UNE CONCENTRATION DES COMMUNES À INTENSITÉ TOURISTIQUE ÉLEVÉE EN MONTAGNE ET SUR LE LITTORAL

La France comprend plus de 6 000 communes en zone de montagne⁴ (20 %) — (*graphique 1*) et près de 900 communes dites « loi littoral⁵ » (3 %). Plus de la moitié d'entre elles (respectivement 53 % et 57 %) se retrouve dans les classes 3 à 5, composées de communes à haute fonction touristique. Rapportée au nombre de communes de chaque classe, la part de communes situées en zone de montagne et de communes littorales croît avec l'intensité touristique.

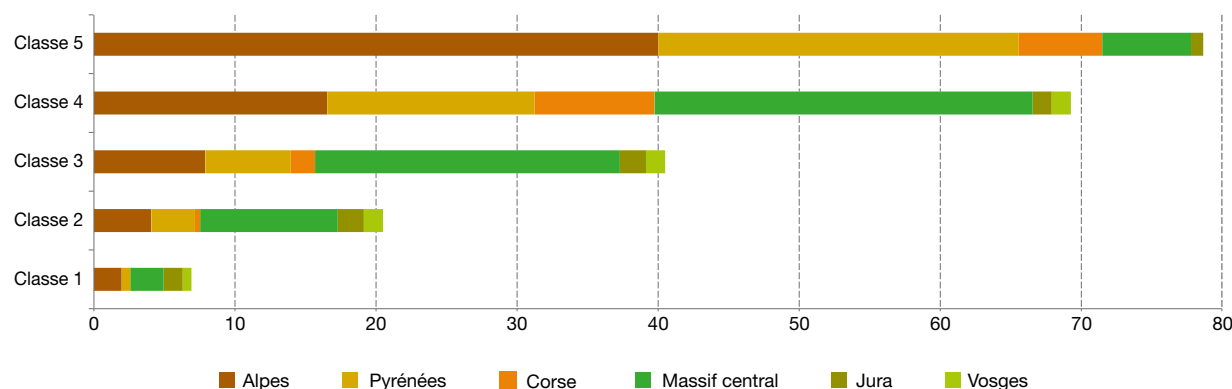
Près de 80 % des communes de la classe 5 et 70 % des communes de la classe 4 appartiennent à des zones de montagne, alors que ces dernières représentent moins de 20 % des communes de France et de la classe 2, et moins de 10 % des communes de la classe 1.

Dans la classe 5, plus de la moitié des communes de montagne est localisée dans les Alpes, et près du tiers d'entre elles se situe dans les Pyrénées. Ces communes, composées principalement de stations de ski, sont faiblement peuplées à l'année (la plus grande d'entre elles compte près de 8 500 habitants).

Dans les classes 3 et 4, les communes de montagnes sont d'abord localisées dans le Massif central (la moitié des communes de la classe 3 et 40 % des communes de la classe 4), puis dans les Alpes (respectivement un quart et 20 % environ) et les Pyrénées (respectivement 20 % et 15 %).

Graphique 1 : répartition des communes en zones de montagne, par massif, selon leur taux de fonction touristique

En %



Champ : France métropolitaine.

Sources : CGET ; DGCL ; MAAF ; Insee (RP) ; Insee-DGE. Traitements : SOeS, 2016

partie 2 : localisation et profil des communes selon leur fonction touristique

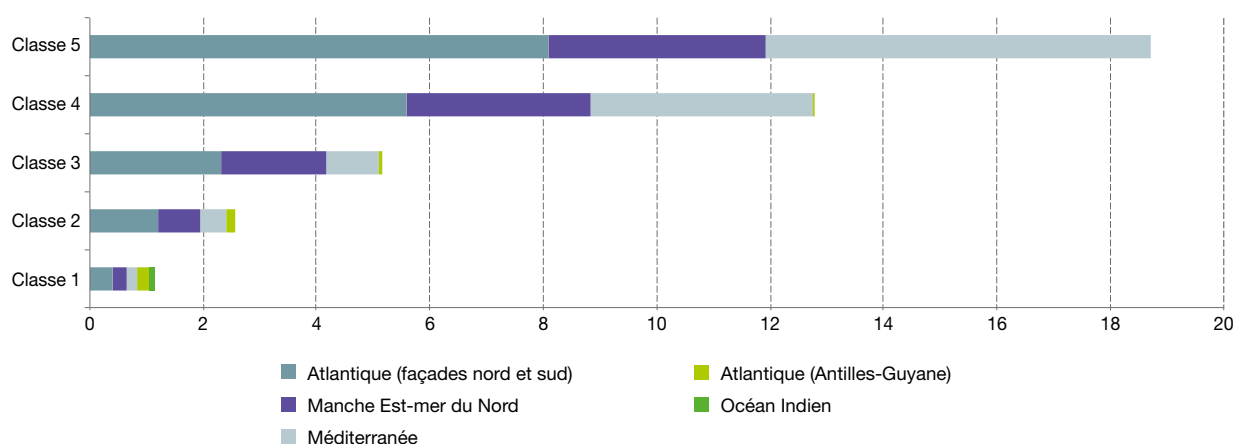
Sur le littoral, l'intensité touristique est particulièrement marquée le long de la façade atlantique (notamment le bassin aquitain), sur le pourtour méditerranéen, à l'exception des Bouches-du-Rhône, ainsi qu'autour de la baie de Somme (*graphique 2*). La variation démographique, parfois moins importante qu'en montagne, reste élevée puisqu'une grande partie de ces communes, densément peuplées à l'année, est susceptible de doubler sa population en période estivale.

70 % des communes littorales de Méditerranée sont situées dans les classes 3 à 5. Ces dernières réunissent également 60 % des communes littorales de la façade atlantique ainsi que des communes littorales de la façade Manche-mer du Nord.

Rapportés au nombre de communes de chaque classe, près de 20 % de la classe 5 et 13 % de la classe 4 comprennent des communes littorales, contre moins de 3 % pour la classe 2 et 1 % pour la classe 1.

Graphique 2 : répartition des communes « loi littoral », par façade maritime, selon leur taux de fonction touristique

En %



Note : fusion des deux façades atlantiques « Nord Atlantique-Manche Ouest » (Bretagne, Pays de la Loire) et « Sud Atlantique » (Nouvelle-Aquitaine).

Champ : France, DOM inclus (hors Mayotte).

Sources : ONML ; Insee (RP) ; Insee-DGE. Traitements : SOeS, 2016

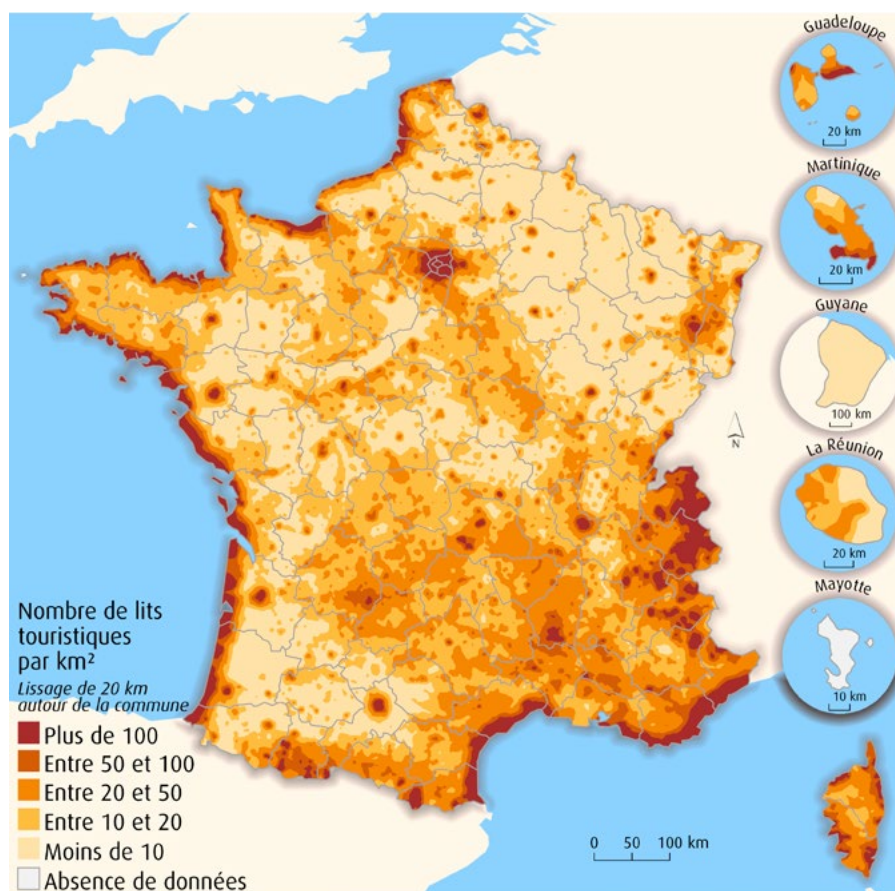
Les communes littorales de la classe 5 sont essentiellement insulaires, situées notamment dans les îles du Ponant⁶ et en Corse. Cette intensité touristique s'étend parfois sur l'ensemble de leur surface puisque certaines îles comme la Corse, Belle-Île-en-Mer, Noirmoutier, Ré ainsi qu'Oléron, concentrent des taux de fonction touristique supérieurs à 200 lits pour 100 habitants, sur la quasi-totalité de leur territoire.

UNE DENSITÉ TOURISTIQUE ACCRUE DANS LES COMMUNES À FORTE FONCTION TOURISTIQUE

En 2016, la France a une densité touristique moyenne de 33 lits par km², à mettre en regard avec une densité de population de 118 habitants par km²²⁷. Cette densité touristique s'accroît avec le taux de fonction touristique des communes (carte 3). Inférieure à la moyenne nationale dans les communes des classes 1 et 2 (respectivement 15 et 25 lits par km²), elle est, en moyenne, de 46 lits par km² dans les communes de la classe 3 et de 115 lits par km² dans les communes de la classe 4. La densité touristique atteint 300 lits par km² dans les communes de la classe 5, au taux de fonction touristique supérieur à 1 000 lits pour 100 habitants.

En métropole, le littoral (façades atlantique et méditerranéenne), les territoires insulaires et les Alpes, sont particulièrement concernés par cette situation. Outre-mer, de fortes disparités existent selon les territoires. Très faible en Guyane (inférieure à 1 lit par km²), la densité touristique atteint près de 50 lits par km² en Guadeloupe et en Martinique.

Carte 3 : densité touristique en 2016



Sources : Insee, DGE, fichiers capacité d'hébergements touristiques, 2016 ; Insee, recensement de la population 2012 (résidences secondaires).
Traitements : SOeS, 2016

Évolution des flux touristiques dans les communes, selon leur taux de fonction touristique

Précision méthodologique

En raison de l'absence de données disponibles en 1999, certains types d'hébergements touristiques (résidences de tourisme, villages vacances, auberges de jeunesse, centres sportifs) pris en compte dans le calcul du taux de fonction touristique 2016 n'ont pas pu être comptabilisés pour mesurer les évolutions étudiées ci-après. Seuls les hôtels, campings et résidences secondaires en France métropolitaine ont donc été pris en compte dans le calcul des évolutions basées sur le nombre de lits touristiques (capacité d'accueil, taux de fonction touristique, densité touristique).

UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL EN HÔTELS, CAMPINGS ET RÉSIDENCES SECONDAIRES QUI AUGMENTE PLUS VITE DANS LES COMMUNES À FORTE FONCTION TOURISTIQUE

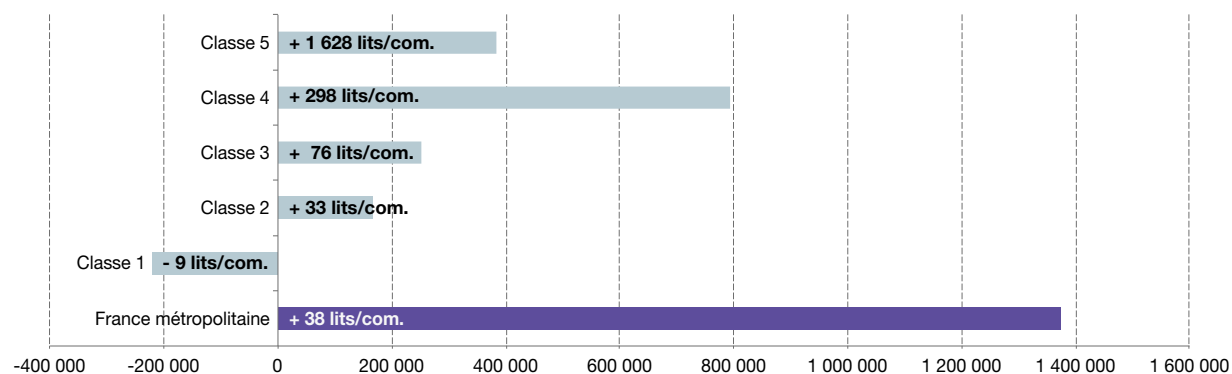
Entre 1999 et 2016, la capacité d'accueil en hôtels, campings et résidences secondaires a progressé de 7 % en France métropolitaine, soit une augmentation de près de 1,5 million de lits touristiques. Avec une hausse de plus de 123 000 lits touristiques, Paris est la commune dont la capacité d'accueil a le plus augmenté. Elle précède des villes localisées sur le littoral, dans le bassin méditerranéen (Nice, Cannes, Marseille), et en Corse (Porto-Vecchio). Analysée sous l'angle du taux de fonction touristique, la situation est très contrastée selon les classes (*graphique 3*).

Entre 1999 et 2016, dans les communes de la classe 1, dont fait partie la capitale, la capacité d'accueil en hébergements touristiques diminue de près de 200 000 lits touristiques, soit - 9 lits par commune. Elle augmente dans l'ensemble des autres classes selon des volumes variables. Le nombre de lits touristiques augmente dans des proportions semblables dans les classes 2 et 3 (respectivement + 166 000 et + 250 000 lits environ au total, soit une hausse de 33 et de 76 lits par commune). La classe 4 connaît l'augmentation en volume la plus élevée (près de 800 000 lits touristiques environ, soit une hausse d'environ 300 lits par commune), suivie de la classe 5 (près de 380 000 lits en plus) dont la hausse, rapportée au nombre de communes, est la plus significative (+ 1 628 lits par commune).

Les communes les plus concernées sont situées sur le littoral breton, la façade atlantique, les îles du Ponant, les îles de Ré et d'Oléron, la façade Manche-mer du Nord, et, en montagne, dans les Alpes et les Hautes-Pyrénées.

Graphique 3 : évolution de la capacité d'accueil en lits touristiques des communes entre 1999 et 2016, par classe

En nombre de lits touristiques



Note : à l'intérieur des barres est affichée l'évolution en nombre de lits touristiques par commune.

Champ : France métropolitaine.

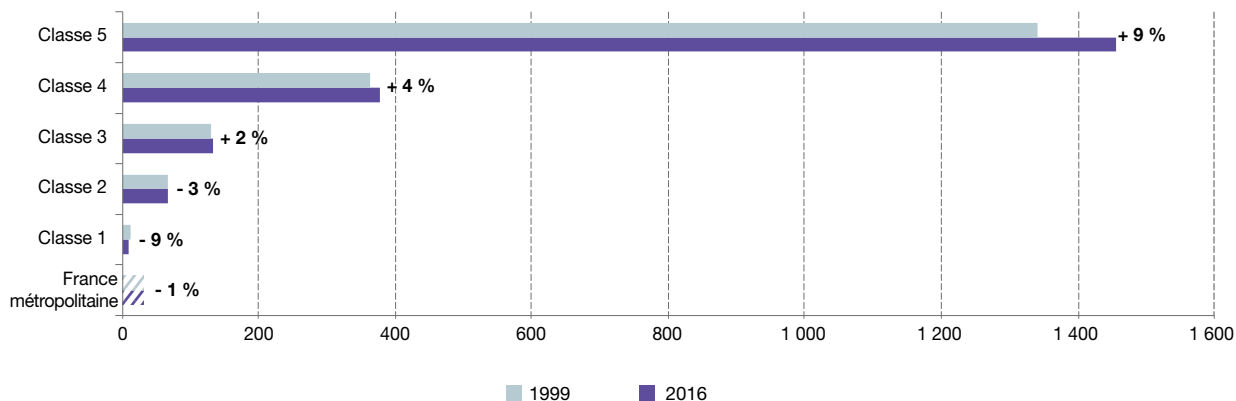
Sources : Insee (RP) ; Insee-DGE. Traitements : SOeS, 2016

UN RENFORCEMENT DE LA FONCTION TOURISTIQUE DANS LES COMMUNES AU TAUX DE FONCTION TOURISTIQUE DÉJÀ ÉLEVÉ

Ce renforcement de la concentration spatiale des hébergements touristiques s'observe également sous l'angle de l'évolution du taux de fonction touristique (*graphique 4*). En France, ce dernier diminue très légèrement entre 1999 et 2016 (- 1 %). Cependant, les évolutions sont contrastées selon les classes étudiées. En baisse dans les classes 1 et 2 (respectivement - 9 % et - 3 %), le taux de fonction touristique des communes augmente dans les classes 3 à 5, au taux de fonction touristique supérieur à 100 lits pour 100 habitants (respectivement + 2 %, + 4 % et + 9 %).

Graphique 4 : évolution du taux de fonction touristique des communes entre 1999 et 2016, par classe

En nombre de lits pour 100 habitants



Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee (RP) ; Insee-DGE. Traitements : SOeS, 2016

partie 2 : localisation et profil des communes selon leur fonction touristique

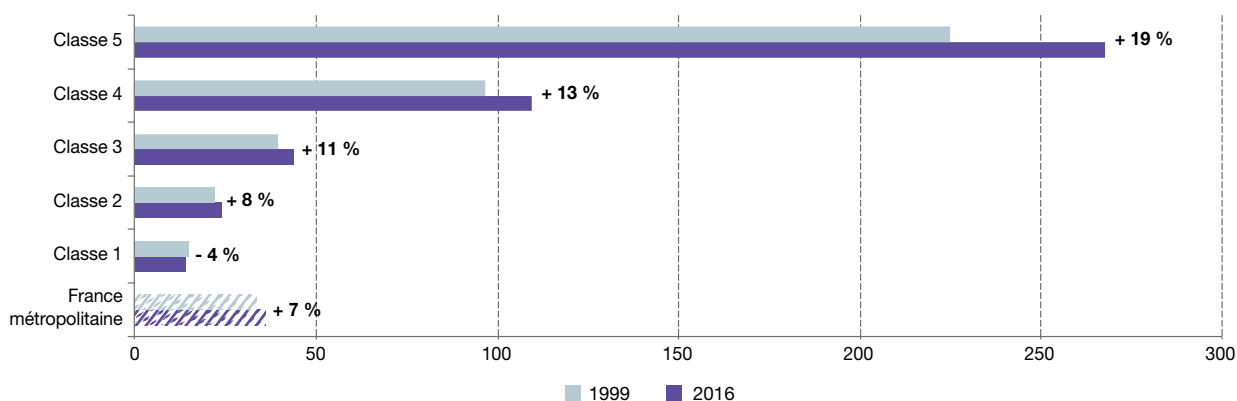
Si la capacité d'accueil et la population ont progressé à un rythme semblable au niveau national (+ 7 % et + 9 %), ces deux variables ont évolué différemment selon le taux de fonction touristique des communes. La capacité d'accueil a augmenté plus vite que la population dans les communes à forte intensité touristique, en particulier dans les classes 4 (+ 13 % contre + 9 %) et 5 (+ 19 % contre + 9 %). À l'inverse, cette dernière diminue (- 4 %) tandis que la population augmente (+ 9 %) dans la classe 1, à faible taux de fonction touristique.

UNE DENSIFICATION DU TOURISME PLUS FORTE DANS LES COMMUNES À L'INTENSITÉ TOURISTIQUE ÉLEVÉE

En France métropolitaine, la densité touristique augmente (+ 7 % entre 1999 et 2016) avec cependant des disparités selon les territoires. Sur la période observée, elle tend à s'accroître dans les territoires au taux de fonction touristique élevé, déjà concernés par une densité touristique importante (*graphique 5*). Entre 1999 et 2016, le nombre de lits touristiques par km² ralentit légèrement dans la classe 1, à faible taux de fonction touristique (- 4 %, soit - 1 lit par km²) alors qu'il progresse, en moyenne, avec l'intensité touristique des communes, passant d'une hausse proche de la moyenne nationale dans la classe 2 (+ 8 % soit + 2 lits/km²) à une hausse de près de 20 % dans la classe 5 (+ 43 lits/km²).

Graphique 5 : évolution de la densité touristique entre 1999 et 2016, selon le taux de fonction touristique des communes

En nombre de lits par km²



Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee (RP) ; Insee-DGE. Traitements : SOeS, 2016

partie 3

La fonction touristique des territoires, un facteur de pression sur l'environnement ?

— Si les territoires à forte intensité touristique sont principalement situés dans des environnements naturels, ils sont également confrontés au phénomène d'artificialisation des sols. Par ailleurs, rapportés au nombre d'habitants, les volumes d'eau prélevés pour l'alimentation en eau potable, la consommation d'électricité et la production de déchets ménagers et assimilés sont, en moyenne, plus élevés dans les communes au taux de fonction touristique élevé. La gestion des eaux usées y est également plus complexe. En parallèle, les surfaces des communes touristiques abritent une part plus importante de milieux naturels et d'aires protégées.



L'une des particularités du tourisme est sa forte concentration dans le temps, essentiellement aux périodes de vacances scolaires, et dans l'espace. Analysée sous l'angle du taux de fonction touristique, cette double concentration, et les variations démographiques qu'elle occasionne, contribue au dynamisme des territoires concernés, mais engendre également des pressions environnementales de deux ordres :

- *des pressions sur la disponibilité et/ou la qualité des ressources (eau, énergie) et sur les milieux naturels (artificialisation des sols, forte fréquentation de sites fragiles, en particulier dans les espaces protégés) ;*
- *des pressions sur la gestion de l'environnement par les collectivités touristiques, les variations de population nécessitant souvent un surdimensionnement des services en période saisonnière (accroissement de la quantité de déchets et du volume d'eaux usées).*

L'usage de ces différentes ressources et les pressions exercées sont analysés ici sous l'angle du taux de fonction touristique, et des cinq classes présentées dans la deuxième partie.

Fonction touristique et consommation d'espace

LES COMMUNES À FORT TAUX DE FONCTION TOURISTIQUE SITUÉES DANS DES ENVIRONNEMENTS NATURELS

La part des forêts et milieux semi-naturels est plus importante dans les communes au taux de fonction touristique élevé (*graphique 6*). Alors que la moyenne nationale est constituée de près d'un tiers de forêts et de milieux semi-naturels, cette catégorie recouvre près de la moitié de la surface des communes de la classe 3, 72 % de la surface des communes de la classe 4, et 86 % de la surface des communes de la classe 5. À l'inverse, la part des territoires agricoles est inférieure à la moyenne nationale (près de 60 %) dans les communes à intensité touristique élevée (la moitié de la surface des communes de la classe 3, un quart de la surface des communes de la classe 4 et moins de 10 % de la surface des communes de la classe 5).

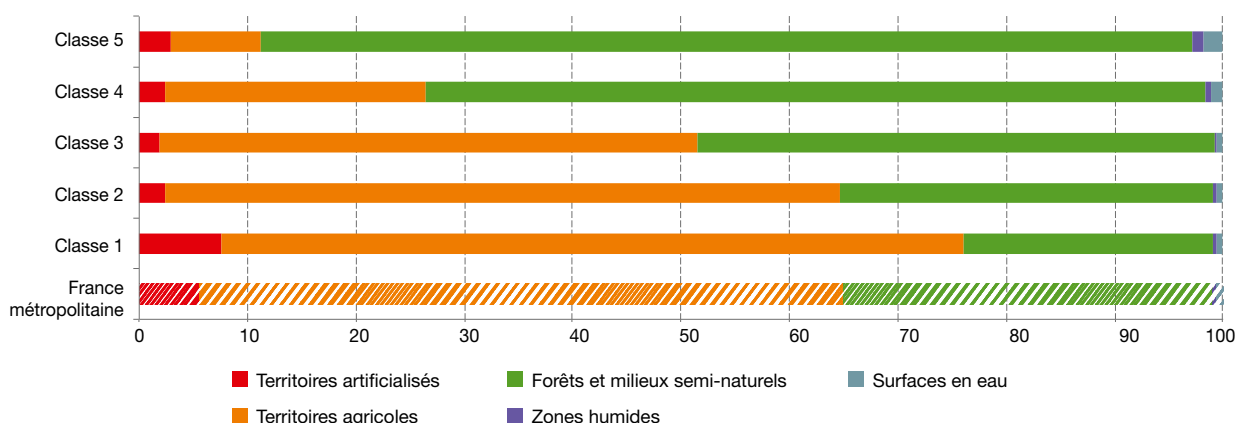
Cette dominance des milieux naturels dans les communes des classes 4 et 5 s'explique par la situation géographique de la plupart de ces territoires, dans des espaces naturels, le long du littoral et en zone de montagne.

Si la part des territoires artificialisés est inférieure à la moyenne nationale (5,5 %) dans les communes à intensité touristique élevée, elle ne diminue cependant pas avec le taux de fonction touristique des communes. À l'exception de la classe 1, au taux d'artificialisation nettement supérieur (7,6 %), la part de territoires artificialisés est assez proche des classes 2, 3 et 4. La classe 5 occupe la deuxième place en part de surfaces artificialisées (2,9 %).

partie 3 : la fonction touristique des territoires, un facteur de pression sur l'environnement ?

Graphique 6 : occupation du sol en 2012, selon le taux de fonction touristique des communes

En %



Champ : France métropolitaine.

Sources : SOeS (CORINE Land Cover) ; Insee (RP) ; Insee-DGE. Traitements : SOeS, 2016

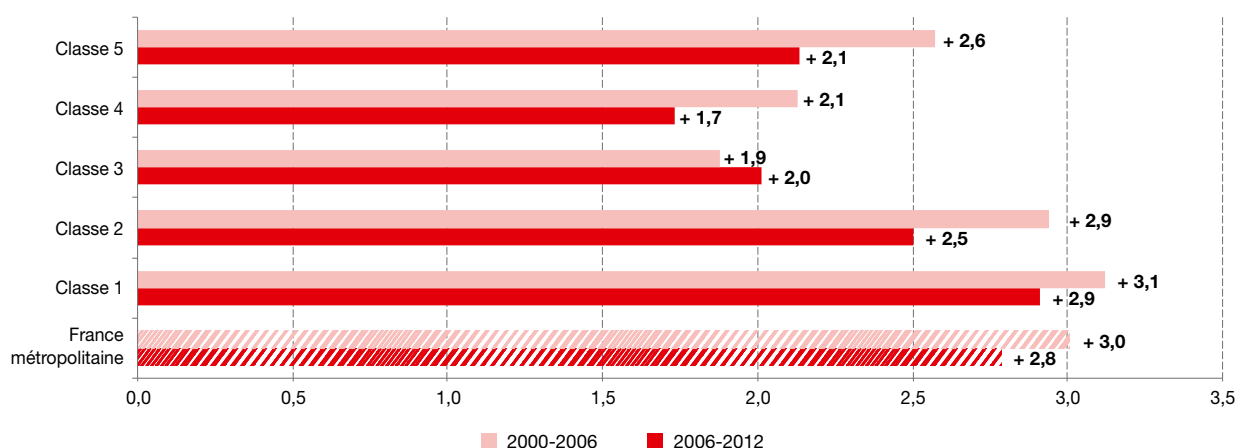
UNE ARTIFICIALISATION DES SOLS EN PROGRESSION DANS LES COMMUNES À FORT TAUX DE FONCTION TOURISTIQUE, À UN RYTHME PROCHE DE LA MOYENNE NATIONALE

Suivant la dynamique nationale, l'artificialisation des sols progresse dans les communes à forte intensité touristique (*graphique 7*). Entre 2000 et 2006, l'artificialisation augmente dans les communes de la classe 5 (+ 2,6 %), à un rythme proche de la moyenne nationale (+ 3 %) et des classes 1 et 2 (respectivement + 3,1 % et + 2,9 %). Entre 2006 et 2012, à l'instar de la moyenne nationale (+ 2,8 %) et des classes 1 (+ 2,9 %) et 2 (+ 2,5 %), la vitesse d'artificialisation ralentit dans les communes à forte intensité touristique (+ 1,7 % et + 2,1 % pour les classes 4 et 5). La classe 3 est une exception, car l'artificialisation progresse légèrement plus vite que pendant la période précédente (+ 2 % contre + 1,9 %).

partie 3 : la fonction touristique des territoires, un facteur de pression sur l'environnement ?

Graphique 7 : évolution de l'artificialisation des sols entre 2000 et 2012, selon le taux de fonction touristique des communes

En %



Champ : France métropolitaine.

Sources : SOeS (CORINE Land Cover) ; Insee ; Insee-DGE. Traitements : SOeS, 2016

L'artificialisation des sols est à l'origine de la régression des terres arables et des milieux naturels, de la perturbation du cycle de l'eau et des sols, et du mitage des paysages. En fragmentant les habitats naturels, les écosystèmes et les paysages, elle affecte également la biodiversité. Le renforcement de la capacité d'accueil dans les communes à forte intensité touristique, évoqué précédemment, explique cette progression de l'artificialisation, qui s'opère, comme pour l'ensemble de la France, au détriment de certains territoires agricoles et des forêts et milieux semi-naturels.

Fonction touristique et usages de l'eau

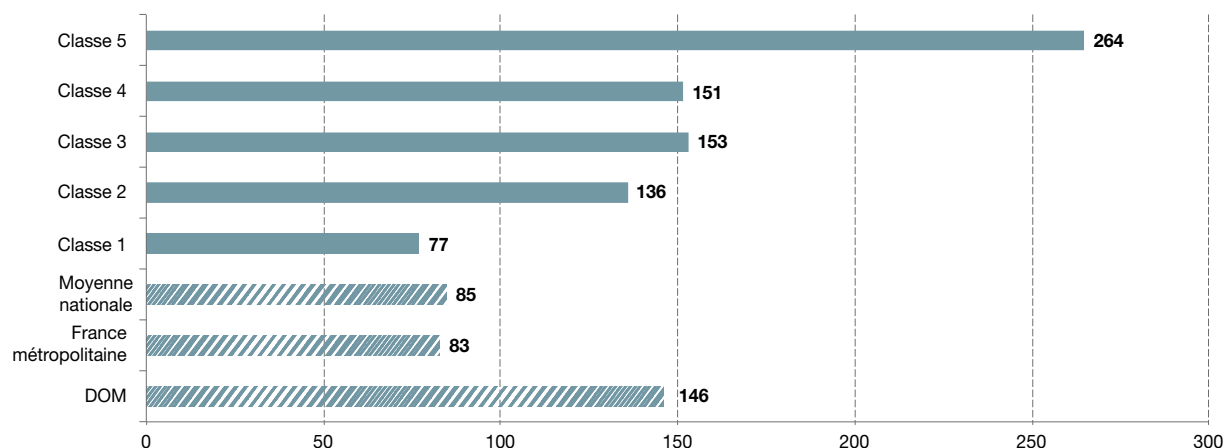
DES PRÉLÈVEMENTS EN EAU POTABLE ÉLEVÉS DANS LES TERRITOIRES À FORT TAUX DE FONCTION TOURISTIQUE

Les 6 000 communes au taux de fonction touristique supérieur à 100 lits pour 100 habitants (classes 3 à 5) sont à l'origine de 10 % des prélèvements pour l'alimentation en eau potable en 2013 (613 millions de m³ sur les 5,6 milliards de m³ prélevés en France). Rapporté à leur nombre d'habitants, le volume de ces prélèvements est élevé par rapport au niveau national (*graphique 8*). Alors que la moyenne nationale par habitant est de 85 m³ par an, les volumes prélevés dépassent, en moyenne, les 150 m³ dans les communes des classes 2 et 3. Ils triplent dans les communes de la classe 5, où l'intensité touristique est supérieure à 1 000 lits pour 100 habitants.

Outre-mer, la moyenne des prélèvements en eau potable par habitant est également supérieure à la moyenne nationale (151 m³ par an). Les volumes maximums sont atteints en Guadeloupe (environ 200 m³) et à la Réunion (environ 170 m³), ainsi que dans certaines communes de la Martinique.

Graphique 8 : prélèvements pour l'alimentation en eau potable par habitant en 2013, selon le taux de fonction touristique des communes

En m³



Note : le lieu de prélèvement n'est pas nécessairement le lieu de consommation. Certains prélèvements localisés sur une commune sont destinés à alimenter en eau potable des communes, voire des départements limitrophes, nécessitant ainsi des volumes d'eau plus conséquents. À l'exception de la région parisienne, les transferts entre régions restent limités, l'eau utilisée pour la production d'eau potable étant le plus souvent pompée à proximité de son lieu de consommation⁸.

Sources : Onema (BNPE) ; Insee (RP) ; Insee-DGE. **Traitements :** SOeS, 2016

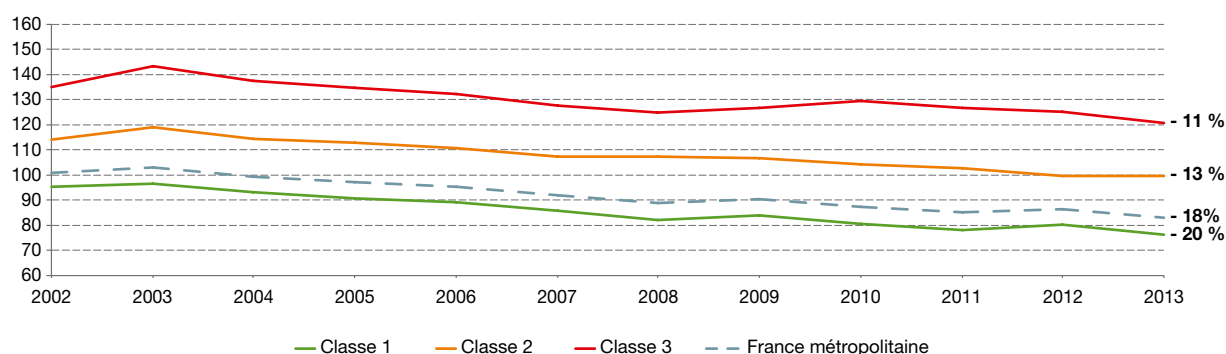
partie 3 : la fonction touristique des territoires, un facteur de pression sur l'environnement ?

Cette demande de prélèvements pour l'alimentation en eau potable peut entraîner une dépendance de certains territoires insulaires vis-à-vis du continent, nécessitant l'installation de canalisations sous-marines ou de transferts par bateau afin de répondre aux besoins générés par les pics touristiques saisonniers.

En France, entre 2002 et 2013, les prélèvements par habitant pour l'alimentation en eau potable diminuent de 18 %. Cependant, à l'échelle départementale (*voir précisions méthodologiques*) et sous l'angle du taux de fonction touristique, l'évolution varie d'un territoire à l'autre (*graphique 9*). Si la classe 1, réunissant les départements au taux de fonction touristique inférieur à 50, suit cette tendance générale (- 20 % sur la période observée), les volumes prélevés par habitant diminuent moins vite dans les départements des classes 2 et 3 (respectivement - 13 % et - 11 %).

Graphique 9 : évolution des prélèvements par habitant pour l'alimentation en eau potable, selon le taux de fonction touristique des départements

En m³/an par habitant



Champ : France métropolitaine.

Sources : agences de l'eau ; Onema ; Insee (RP) ; Insee-DGE. Traitements : SOeS, 2016

Les plus fortes hausses (supérieures à 10 % entre 2002 et 2013) sont observées dans les Hautes-Pyrénées (+ 25 %), les Côtes-d'Armor (+ 20 %), les Hautes-Alpes (+ 18 %), la Haute-Corse (+ 15 %) et la Vendée (+ 13 %). À l'exception des Côtes-d'Armor, l'ensemble de ces territoires fait partie de la classe 3, regroupant les départements au taux de fonction touristique le plus élevé.

Ces volumes élevés proviennent, pour partie, des activités liées à la fréquentation touristique. Les prélèvements opérés par les activités sportives et de loisirs pèsent sur cette ressource. C'est notamment le cas pour l'arrosage des golfs (25 000 m³ par an en moyenne par tranche de 9 trous – près de 10 % des golfs utilisent de l'eau potable⁹), le remplissage des piscines, la production de neige artificielle, mais également par les services d'hébergements et de restauration, ainsi que les consommations directes des touristes.

Selon le type d'hébergement touristique, le volume d'eau chaude sanitaire nécessaire peut varier. En considérant que, pour le dimensionnement des installations solaires thermiques dans un logement « classique », le besoin en eau chaude est de 30 litres par personne et par jour à 60 °C, il passe de 30 à 80 litres par jour selon la gamme d'hôtellerie (nombre d'étoiles)¹⁰.

Zoom sur... Une pression croissante de la ressource en eau en montagne pour le maintien de l'enneigement des stations

En hiver, les prélèvements d'eau liés au tourisme peuvent également être générateurs de tension sur la ressource, en particulier en zone de montagne, où la ressource hydrographique est pourtant globalement abondante. Le pic de la demande en eau dans les stations de ski, lié à l'afflux touristique, coïncide avec l'étiage des ressources. À la demande générée pour la satisfaction des besoins quotidiens des touristes (hébergements touristiques, restauration...), s'ajoutent les prélèvements en eau liés à l'alimentation des canons à neiges, certaines stations de ski ayant recours à l'alimentation en eau potable pour approvisionner une partie de ces derniers. L'enneigement artificiel progresse à un rythme rapide, passant de 19 ha enneigés pendant la saison 1979-1980 à environ 5 300 ha en 2007-2008¹¹.

Si les volumes totaux fournis par les réseaux d'eau potable à cet effet sont, à ce jour, inconnus¹², certaines études territoriales procurent un ordre de grandeur. À titre d'exemple, la Savoie¹³ estime qu'en période hivernale (3 mois), les besoins d'une station de sport d'hiver de 30 000 habitants, disposant d'un domaine skiable de 150 hectares, représentent environ 540 000 m³ en eau potable et 600 000 m³ pour l'enneigement artificiel. Cette demande en eau, également sollicitée dans le cadre de la production hydroélectrique, est susceptible d'engendrer des tensions sur la ressource. Si les retenues collinaires permettent d'anticiper les besoins en eau en la prélevant à des périodes non hivernales, une part des prélèvements a néanmoins lieu en période de basses eaux. Les modes d'approvisionnement de ces réserves varient et nécessitent parfois un recours à l'eau potable : prélèvements dans les cours d'eau ou les eaux souterraines, drainage d'eaux de ruissellement de terrains alentour, alimentation en eau potable ou encore réseaux d'eau destinés à la production hydroélectrique.

Zoom sur... L'assainissement des eaux usées : une gestion parfois complexe dans les communes touristiques

Le traitement des eaux usées peut s'avérer délicat dans les communes touristiques de petite taille et/ou insulaires, du fait de la forte augmentation de la population et des activités. Le système d'assainissement (collectif ou non collectif), mis en place sur ces territoires touristiques, doit prendre en compte cette variation de charge pour assurer une bonne qualité du traitement des eaux usées.

S'agissant de l'assainissement collectif, le fonctionnement des stations d'épuration n'est pas toujours satisfaisant : sous-dimensionnement de la station par rapport aux volumes d'eau générés par les pics démographiques saisonniers pouvant entraîner un non-respect des normes de rejets. Pour le cas des îles, un transfert des eaux usées vers le continent peut être nécessaire en cas de sous-dimensionnement de la station.

L'épuration des eaux urbaines résiduaires vise à traiter les eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel et préserver ainsi la qualité des milieux. Une absence d'assainissement ou un mauvais traitement de ces eaux usées entraînent notamment le non-respect de la directive européenne sur les eaux urbaines résiduaires et impacte fortement la dégradation de la qualité des cours d'eau et des eaux de baignades et les usages sensibles (captage d'eau, conchyliculture, pisciculture, baignade, activités aquatiques...).

En France, en 2014, d'après la base nationale Roseau, 9 % des stations de traitement des eaux usées (STEU) de toutes tailles sont déclarées non conformes en performance (*définitions*) et environ 3 % en équipement (*définitions*)¹⁴. Afin d'achever la mise en conformité de ces stations de traitement des eaux usées et améliorer ainsi leur performance, la France a mis en place un plan d'action national 2012-2018¹⁵. Il vise notamment à fiabiliser le fonctionnement des systèmes d'assainissement (systèmes de collecte et stations de traitement des eaux usées).

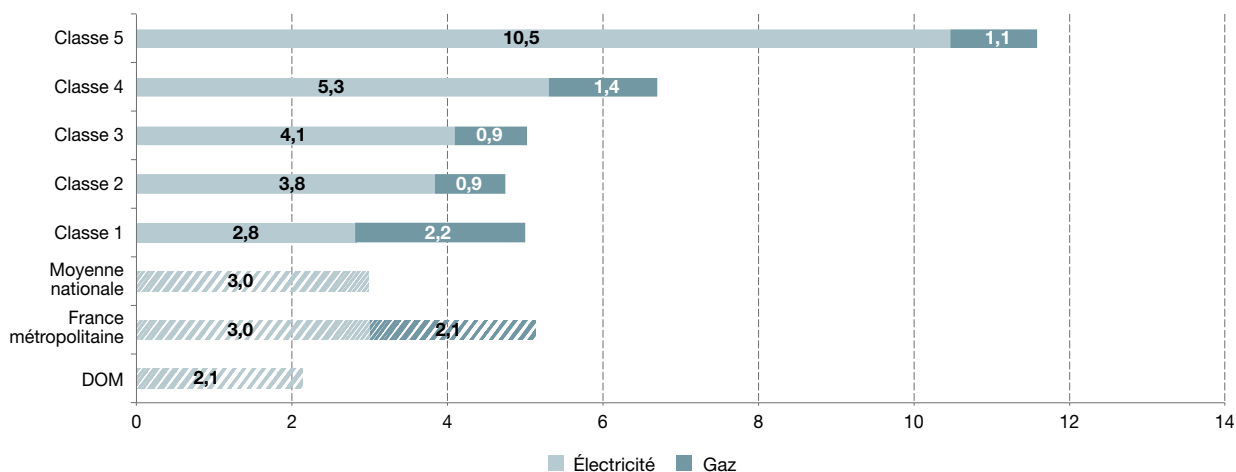
Fonction touristique et consommation d'énergie

LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE : PLUS D'ÉLECTRICITÉ, MOINS DE GAZ

En France, en 2014, la consommation moyenne d'électricité en basse tension¹⁶ s'élève à 3 MWh par an par habitant. Des disparités existent selon l'intensité touristique des communes (*graphique 10*). La consommation d'électricité croît en fonction du taux de fonction touristique moyen des communes. En moyenne, elle est de 4,1 MWh dans les communes au taux compris entre 100 et 200 lits pour 100 habitants, et de 5,3 MWh dans les communes au taux compris entre 200 et 1 000 lits pour 100 habitants. Elle atteint 10,5 MWh dans les communes à l'intensité touristique supérieure à 1 000 lits pour 100 habitants.

Graphique 10 : consommation d'électricité et de gaz naturel par habitant en 2014, selon le taux de fonction touristique des communes

En MWh



Notes : consommation totale d'électricité en basse tension (puissance inférieure ou égale à 36 kVA et supérieure à 36 kVA) ; consommation totale de gaz naturel des tarifs T1 (consommations de moins de 6 000 kWh par an) et T2 (consommations entre 6 000 et 300 000 kWh par an) ; absence de résultat pour le gaz dans les DOM, en raison de leur non-raccordement au réseau.

Sources : ELD/GRD ; Insee (RP) ; Insee-DGE. Traitements : SOeS, 2016

Les communes dont la consommation par habitant est particulièrement élevée sont localisées dans les zones de haute montagne (Alpes, Pyrénées), ainsi que sur une partie du littoral atlantique. Les territoires insulaires sont particulièrement touchés : la consommation moyenne d'électricité dépasse les 5 MWh par habitant dans la plupart des îles du Ponant ainsi que sur près de la moitié de la Corse.

Outre-mer, avec 1,8 MWh par an par habitant, la consommation moyenne d'électricité est inférieure de moitié à la moyenne nationale. La Guadeloupe (2,5 MWh) et la Martinique (2,1 MWh) connaissent les consommations moyennes les plus élevées.

À l'inverse, la consommation en gaz par habitant en 2014 est, en moyenne, plus élevée dans les communes au faible taux de fonction touristique (2,2 MWh) et très proche de la moyenne nationale (2,1 MWh). Les écarts moyens de consommation par habitant sont cependant plus faibles pour le gaz que pour l'électricité. La consommation de gaz est inférieure à 1 MWh dans les communes au taux de fonction touristique compris entre 50 et 200 lits pour 100 habitants. Elle est supérieure à 1 MWh dans les communes au taux de fonction touristique supérieur à 200 lits pour 100 habitants (1,4 MWh en moyenne pour les communes comprenant entre 200 et 1 000 lits pour 100 habitants et 1,1 MWh pour les communes comprenant plus de 1 000 lits touristiques pour 100 habitants). Ces disparités s'expliquent notamment par la non-prise en compte de la consommation de gaz des territoires insulaires, notamment ultramarins, en raison de leur non-raccordement au réseau de gaz naturel.

L'affluence touristique et la demande qui en découle, le niveau élevé d'équipements proposés par les hébergements touristiques afin de couvrir les besoins de confort des touristes (climatisation, chauffage, télévision, équipement électroménager...) expliquent les niveaux plus élevés de consommation d'électricité dans les territoires à fort taux de fonction touristique. Or, il est parfois difficile pour ces derniers de répondre à cette demande croissante ; certains territoires touristiques, tels que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur située en bout de réseau¹⁷, consomment plus d'électricité qu'ils n'en produisent. Dans les territoires insulaires également, l'acheminement de l'énergie est parfois délicat. Certaines îles du Ponant (Ouessant, Molène, Sein), non raccordées au réseau continental ou interconnectées entre elles, produisent leur électricité grâce à des centrales au fioul. D'autres (Bréhat, Batz, Belle-Île-en-Mer, Houat...) sont raccordées au réseau électrique continental par des câbles sous-marins, vulnérables aux intempéries.

Afin de répondre aux objectifs nationaux fixés en la matière par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, les territoires, touristiques ou non, doivent mettre en œuvre des actions en matière énergétique. Ces objectifs sont notamment :

- réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
- réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles de 30 % par rapport à l'année de référence 2012.

Ils sont notamment déclinés dans les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET). Pour atteindre ces objectifs, l'État, les collectivités territoriales, les entreprises, les associations et les citoyens doivent veiller à maîtriser la demande d'énergie et favoriser l'efficacité et la sobriété énergétiques. Le caractère touristique de certains territoires et leur attractivité croissante pourraient rendre plus difficile la maîtrise des consommations d'énergie, et donc l'atteinte de ces différents objectifs.

Fonction touristique et gestion des déchets

DES VOLUMES DE DÉCHETS COLLECTÉS SUPÉRIEURS À LA MOYENNE NATIONALE

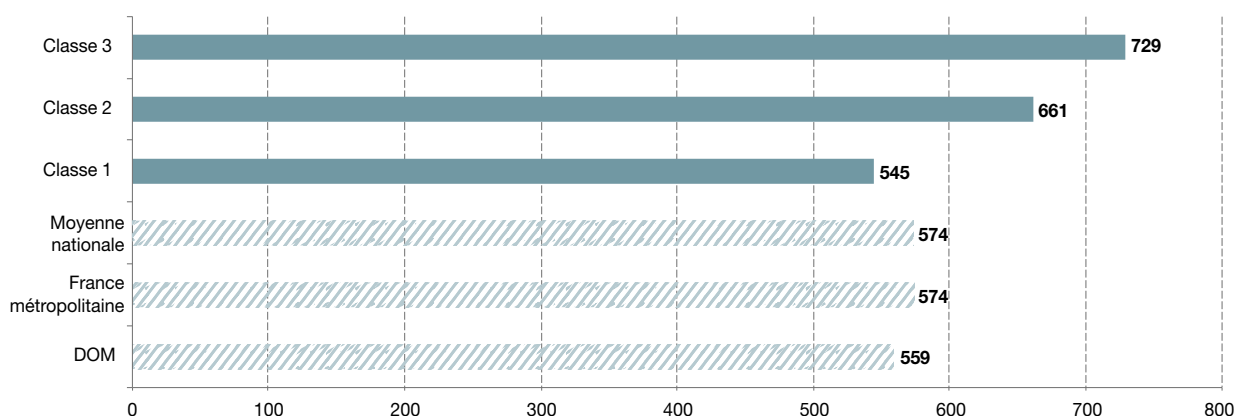
Les variations de population occasionnées par le tourisme influent également sur la production de déchets ménagers et assimilés (*graphique 11*). À l'échelle départementale (*voir précisions méthodologiques*), les volumes collectés sont supérieurs à la moyenne nationale (573 kg/an par habitant) sur le littoral Nord-Ouest et une partie de la façade atlantique. Au Sud, les tonnages sont particulièrement élevés sur le littoral méditerranéen et dans les Alpes, le long de la frontière italienne. Certains territoires insulaires collectent également des volumes significatifs, en particulier en Corse et, outre-mer, en Guadeloupe et à la Réunion.

La production de déchets par habitant est, en moyenne, supérieure à 700 kg par an par habitant dans les départements au taux de fonction touristique supérieur à 100 lits pour 100 habitants. En revanche, elle est inférieure à la moyenne nationale dans les départements au taux de fonction touristique inférieur à 50 lits pour 100 habitants.

Alors que la moyenne ultramarine (559 kg/an par habitant) est inférieure à la moyenne nationale, la Guadeloupe (654 kg/an par habitant) et la Réunion (618 kg/an par habitant) atteignent des volumes significatifs.

Graphique 11 : production moyenne de déchets ménagers et assimilés par habitant en 2013, selon le taux de fonction touristique des départements

En kg/habitant



Champ : DOM inclus (hors Mayotte).

Sources : Ademe (enquête Collecte) ; Insee (RP) ; Insee-DGE. Traitements : SOeS, 2016

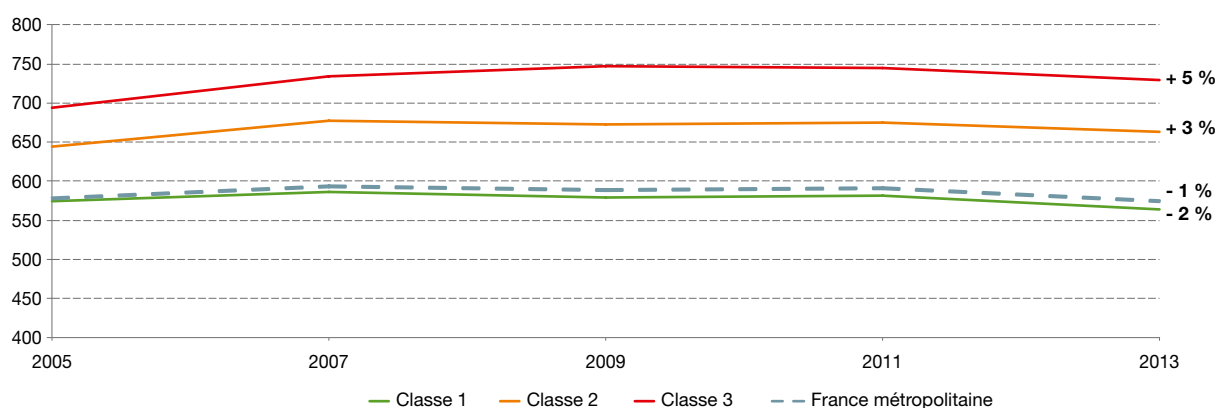
partie 3 : la fonction touristique des territoires, un facteur de pression sur l'environnement ?

Entre 2005 et 2013, la production par habitant de déchets ménagers et assimilés augmente plus vite dans les classes de communes à fort taux de fonction touristique (*graphique 12*). À l'échelle métropolitaine, la production de déchets ménagers et assimilés est en légère baisse (- 1 %). Au regard du taux de fonction touristique, elle continue à augmenter dans les classes 2 (+ 3 %) et 3 (+ 5 %), cette dernière rassemblant les départements aux taux de fonction touristique les plus élevés. À l'inverse, la production par habitant de déchets ménagers et assimilés diminue légèrement dans la classe 1, suivant la dynamique nationale.

Les plus fortes hausses sont observées en Corse-du-Sud (+ 54 %), dans les Landes (+ 31 %), la Vendée (+ 28 %), la Lozère (+ 24 %), les Pyrénées-Orientales (+ 21 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (+ 20 %), départements réunis dans la classe 3, au taux de fonction touristique supérieur à 100 lits pour 100 habitants.

Graphique 12 : évolution de la production de déchets ménagers et assimilés par habitant, selon le taux de fonction touristique des départements

En kg/an/habitant



Champ : France métropolitaine.

Sources : Ademe (enquête Collecte) ; Insee (RP) ; Insee-DGE. Traitements : SOeS, 2016

Le volume et le type de déchets générés par l'attractivité touristique d'une commune peuvent varier selon le type d'hébergement touristique. En moyenne, chaque résidence secondaire contribue à augmenter à hauteur de 150 kg par an la quantité d'ordures ménagères résiduelles (OMR)¹⁸. Dans les hôtels, la quantité d'OMR générée par une offre de lit supplémentaire (265 kg par an par habitant en 2009) est supérieure à celle produite par un résident supplémentaire (221 kg). Dans les campings, la quantité d'ordures ménagères résiduelles par habitant est environ deux fois plus faible que pour les hôtels, tandis que les quantités d'emballages, journaux et magazines et de verre collectées par habitant sont plus élevées. Le taux d'occupation des hébergements touristiques, ou la possibilité pour les touristes de trier leurs déchets, contribuent à expliquer ces disparités¹⁹.

partie 3 : la fonction touristique des territoires, un facteur de pression sur l'environnement ?

Zoom sur... Les déchets en mer

Sur le littoral, plus de 10 millions de tonnes de macro-déchets²⁰ sont rejetées chaque année dans l'environnement marin, dont l'essentiel (80 %) provient de la terre. D'après l'ONML, 15 % de ces déchets sont rejetés sur la plage, 15 % flottent en surface ou dans la colonne d'eau, et la majorité (70 %) a coulé et s'est déposée dans les fonds marins²¹. Les effets de ces déchets sont particulièrement néfastes pour l'environnement marin : transport de polluants organiques persistants, diffusion de composés toxiques, mortalité de nombreuses espèces marines...

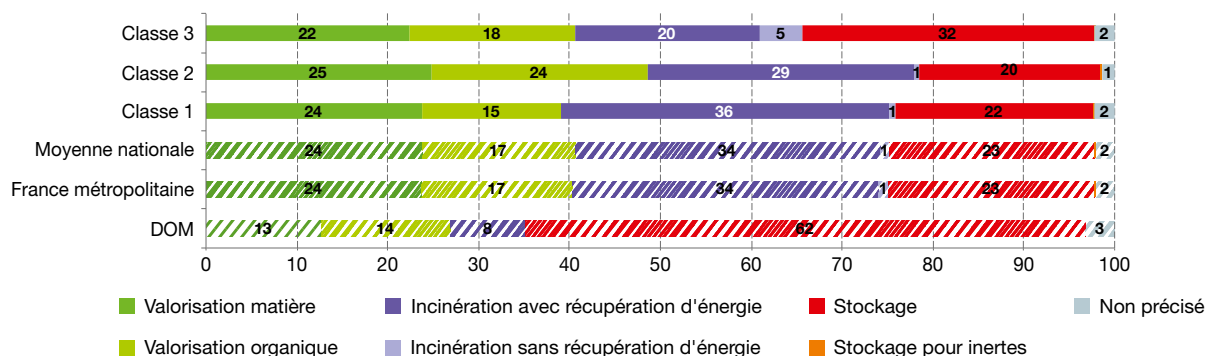
DES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS RENFORCÉES PAR DES INSTALLATIONS PARFOIS SOUS-DIMENSIONNÉES

En l'absence de traitement adéquat, ces déchets peuvent représenter une source de pollution pour l'environnement. Or, leur traitement nécessite souvent une augmentation des fréquences de collecte et des surcapacités de stockages temporaires, voire parfois un transfert vers le continent en vue de leur élimination ou de leur valorisation pour les îles de métropole ne disposant pas d'installation de stockage adaptée. C'est par exemple le cas des îles du Ponant (à l'exception de Belle-Île-en-Mer, qui possède une installation de stockage des déchets non dangereux).

À ces difficultés liées au dimensionnement des infrastructures, s'ajoutent des problématiques inhérentes aux caractéristiques géographiques des destinations touristiques. Les contraintes naturelles du milieu montagnard ont un impact sur les modalités de gestion des déchets. Le relief réduit l'espace disponible et aménageable. L'isolement et/ou la dispersion de l'habitat rendent difficiles les aménagements à réaliser. Au niveau du réseau routier, l'utilisation des voies de circulation, souvent peu nombreuses et étroites, est difficile, voire impossible à certaines périodes de l'année en raison du facteur climatique (enneigement, gel, avalanches...). Par ailleurs, la pluviosité et l'humidité en montagne peuvent constituer un facteur aggravant de la pollution causée par les déchets, notamment par l'impact du ruissellement des eaux pluviales (lessivage des déchets)²².

Graphique 13 : traitement des déchets ménagers et assimilés en 2013, selon le taux de fonction touristique des départements

En %



Champ : France, DOM inclus (hors Mayotte).

Sources : Ademe (enquête Collecte) ; Insee (RP) ; Insee-DGE. Traitements : SOeS, 2016

Le taux de valorisation matière et organique est proche de la moyenne nationale (41 %) dans les départements au taux de fonction touristique supérieur à 100 lits pour 100 habitants (*graphique 13*). En revanche, le taux de déchets destinés au stockage s'accroît en moyenne avec l'intensité touristique des départements, passant de 22 % dans les départements au taux de fonction touristique inférieur à 50 lits pour 100 habitants, à 32 % dans les départements au taux supérieur à 100 lits pour 100 habitants.

LES DÉCHETS LIÉS AU TOURISME, UNE PROBLÉMATIQUE QUI S'INSCRIT DANS UN CONTEXTE NATIONAL D'OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Les territoires à forte intensité touristique produisent en moyenne une quantité de déchets ménagers et assimilés par habitant supérieure de 27 % à la moyenne nationale. La part des déchets stockés dans ces territoires est de 9 points supérieure à celle de la moyenne nationale.

L'article 70 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe des objectifs en matière de prévention et de réduction des déchets. L'ensemble des territoires, touristiques ou non, est concerné par ces objectifs, parmi lesquels :

- donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets, en réduisant de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant et les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite en 2020 par rapport à 2010 ;
- augmenter la quantité de déchets valorisés sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation, respectivement, 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets non dangereux non inertes, mesurés en masse. Le service public de gestion des déchets décline localement ces objectifs pour réduire les quantités d'ordures ménagères résiduelles après valorisation. À cet effet, il progresse dans le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025. L'objectif est que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés. La collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adaptés à son territoire.

Ces objectifs sont notamment déclinés dans les territoires dans les plans régionaux de gestion des déchets²³.

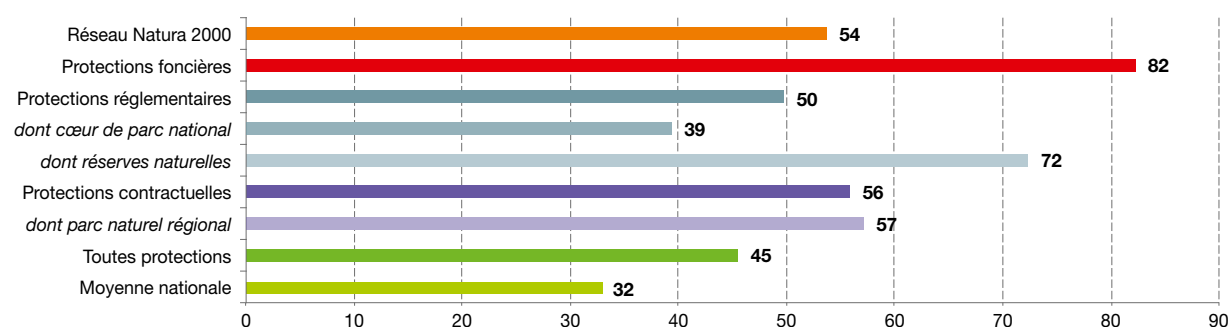
Fonction touristique et fréquentation des espaces naturels

UN TAUX DE FONCTION TOURISTIQUE SUPÉRIEUR AU NIVEAU NATIONAL DANS L'ENSEMBLE DES ESPACES PROTÉGÉS

En 2016, le taux de fonction touristique des communes abritant au moins une aire protégée est supérieur à la moyenne nationale (45 lits pour 100 habitants contre 32), et varie selon le type de protection (*graphique 14*). Les taux de fonction touristique les plus élevés sont localisés dans des communes dont une partie du territoire est en maîtrise foncière. Il s'agit d'acquisitions de terrains par le Conservatoire du littoral, les départements ou les conservatoires d'espaces naturels afin, notamment, d'éviter l'urbanisation de ces espaces naturels. Le niveau de protection y est élevé. L'intensité touristique est également nettement supérieure à la moyenne nationale dans les communes localisées dans les réserves naturelles (72 lits pour 100 habitants en moyenne), qui reposent sur une protection réglementaire interdisant ou limitant certaines activités humaines, ainsi que dans les parcs naturels régionaux (57 lits pour 100 habitants).

Graphique 14 : taux de fonction touristique des communes, selon le type d'espace protégé abrité en 2016

En nombre de lits touristiques pour 100 habitants



Champ : France, DOM inclus (hors Mayotte).

Sources : MNHN (2016) ; Natura 2000 (septembre 2015) ; Fédération des conservatoires d'espaces naturels (2015) ; Insee (RP) ; Insee-DGE.

Traitements : SOeS, 2016

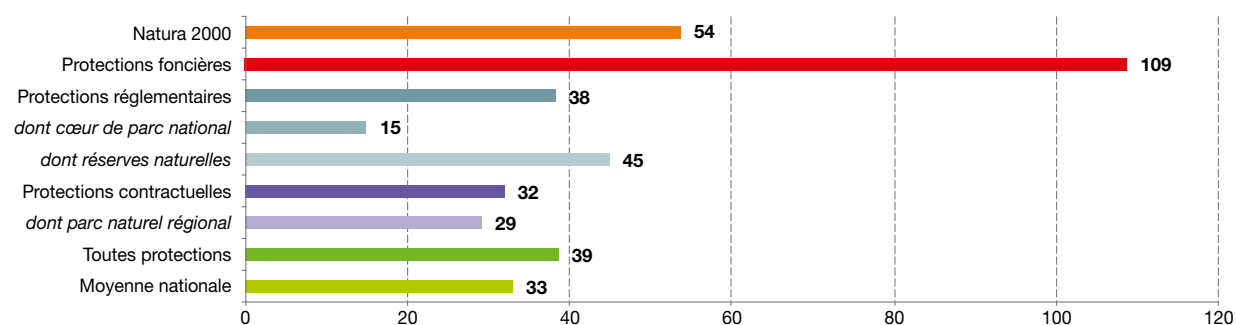
Le nombre d'habitants résidant à l'année dans une commune abritant au moins une aire protégée varie selon le type de protection. Si une très faible part de la population (3 %, soit près de 2,1 millions d'habitants) réside dans des communes abritant un cœur de parc national, près de 37 % de la population française (24,2 millions d'habitants) vit dans une commune abritant au moins une aire protégée, toutes protections confondues.

UNE DENSITÉ TOURISTIQUE CONTRASTÉE SELON LE TYPE D'AIRE PROTÉGÉE

Toutes protections confondues, les communes abritant des aires protégées ont, en moyenne, une densité touristique supérieure à la moyenne nationale (33 lits/km²) — (graphique 15). Les communes abritant les deux types d'espaces protégés au taux de fonction touristique le plus élevé (protections foncières et réserves naturelles) ont également, en moyenne, la densité touristique la plus importante (109 lits/km² pour les sites sous protections foncières, soit près de 3,5 fois la moyenne nationale ; 45 lits/km² pour les réserves naturelles). La densité touristique moyenne des communes abritant des cœurs de parc nationaux est inférieure à la moyenne nationale (15 lits/km²), en raison du niveau particulièrement élevé de protection de ces sites.

Graphique 15 : densité touristique des communes, selon le type d'espace protégé abrité en 2016

En nombre de lits touristiques par km²



Champ : France, DOM inclus (hors Mayotte).

Sources : MNHN (2016) ; Natura 2000 (septembre 2015) ; Fédération des conservatoires d'espaces naturels (2015) ; Insee (RP) ; Insee-DGE.

Traitements : SOeS, 2016

L'affluence des touristes, à proximité ou dans ces aires protégées, a un effet ambivalent. D'un côté, elle témoigne de l'attractivité des espaces naturels et constitue un vecteur de sensibilisation à l'environnement et au développement durable. De l'autre, une surfréquentation de ces sites peut mettre en péril leur préservation et la capacité du milieu naturel à se régénérer : dégradation des sols contribuant à la fragmentation écologique du site (création de cheminements du fait de piétinements nombreux, intrusion de pistes dédiées aux sports de nature...), perturbation de la biodiversité du fait des activités humaines (odeurs, bruits perturbateurs pour certaines espèces, abandon de déchets, déséquilibre naturel généré par les cueillettes, pêches...).

partie 4

Quelle place pour le développement du tourisme durable et sa dimension environnementale en France ?

— Les initiatives en matière de tourisme durable se développent, en particulier depuis les deux dernières décennies. De nouvelles pratiques, axées sur l'itinérance douce notamment, se répandent. Des acteurs locaux s'associent afin de s'engager vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Les logos, labels et marques, liant tourisme et environnement, se multiplient.



partie 4 : quelle place pour le développement du tourisme durable et sa dimension environnementale en France ?

Afin de limiter les pressions sur les ressources naturelles et préserver leur environnement, de nouvelles pratiques pour développer un tourisme durable apparaissent depuis plusieurs années dans les destinations touristiques. Tel que défini par l'Organisation mondiale du tourisme²⁴, le tourisme durable est un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil. L'objectif est de parvenir à un juste équilibre entre les trois dimensions du développement durable (économique, sociale, environnementale), afin de garantir la viabilité du tourisme à long terme.

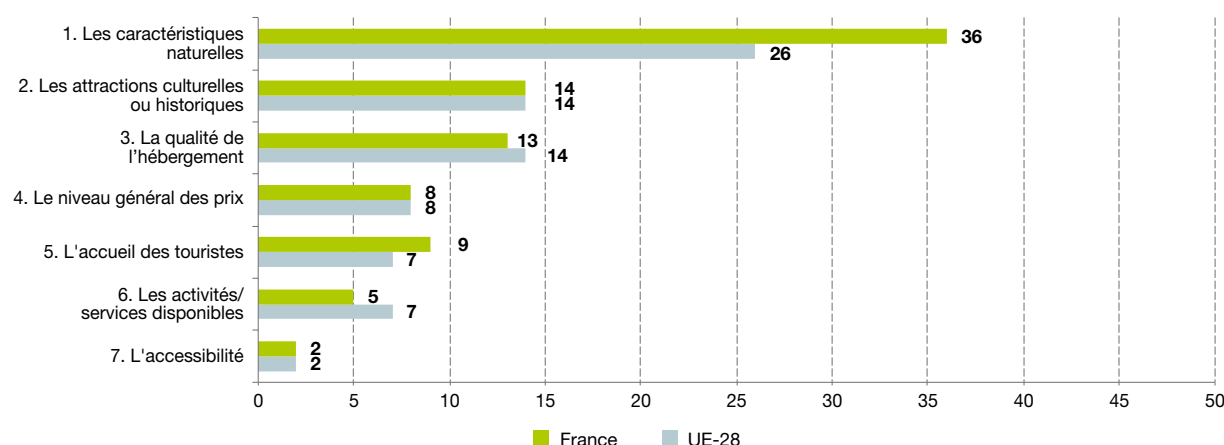
L'attraction des espaces naturels

LES EUROPÉENS ET LE TOURISME : L'ATTRAIT DES DESTINATIONS « NATURE »

En France, comme dans le reste de l'Union européenne, les caractéristiques naturelles constituent le premier critère incitant les touristes à retourner en vacances au même endroit, d'après l'Eurobaromètre sur les préférences des Européens en matière de tourisme réalisé en 2016 (graphique 16). Cette dimension devance les attractions culturelles ou historiques et la qualité de l'hébergement. Les caractéristiques naturelles recouvrent des critères tels que la qualité du paysage ou les conditions climatiques. Plus du tiers des Européens, et plus du quart des Français enquêtés, sont concernés.

Graphique 16 : premier critère incitant les touristes à revenir en vacances au même endroit

En %



Note : enquête 2016 portant sur les vacances 2015. La question posée était : « Parmi les éléments suivants, lesquels vous inciteraient à retourner en vacances au même endroit ? En premier ? ». Réponses « ne sait pas » et « autres » non prises en compte.

Source : Commission européenne (Flash Eurobarometer 432, Preferences of Europeans towards tourism)

Cette enquête, menée par la Commission européenne, indique par ailleurs que, les Européens (95 %) et les Français (98 %) plébiscitent les caractéristiques naturelles comme premier critère de satisfaction de leurs vacances, devant la sécurité et la qualité de l'hébergement.

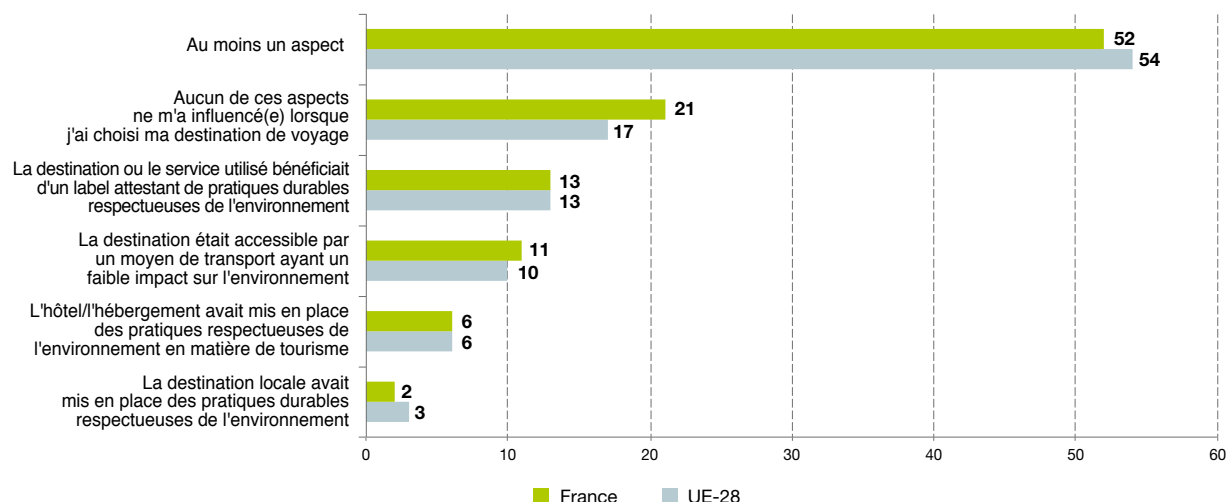
partie 4 : quelle place pour le développement du tourisme durable et sa dimension environnementale en France ?

L'ENVIRONNEMENT, UN CRITÈRE DE CHOIX POUR SON LIEU DE VACANCES

Pour les touristes, la dimension environnementale constitue également un critère intervenant dans le choix de leur destination de vacances. En 2016, selon l'Eurobaromètre, plus de la moitié des Européens enquêtés affirme avoir pris en compte au moins un aspect environnemental parmi les quatre proposés pour choisir leur destination de vacances en 2015 (*graphique 17*). Cette préoccupation touche légèrement moins les Français que l'ensemble des Européens (21 % d'entre eux n'ont été influencés par aucun de ces critères, contre 17 % pour l'Union européenne). Pour les Français, comme pour l'ensemble des Européens enquêtés, la présence d'un label environnemental puis l'accès à la destination, *via* des modes de transports à faible impact environnemental, constituent les deux principaux facteurs environnementaux pris en compte.

Graphique 17 : prise en compte par les touristes de critères environnementaux dans le choix de leur principale destination de vacances en 2015

En %



Note : enquête 2016 portant sur les vacances 2015. La question posée était : « Avez-vous tenu compte d'un ou plusieurs des aspects suivants pour choisir la/les destination(s) à visiter pendant vos principales vacances en 2015 ? » (trois réponses maximum parmi les réponses proposées). Réponses « ne sait pas » et « autres » non prises en compte.

Source : Commission européenne (Flash Eurobarometer 432, Preferences of Europeans towards tourism)

Le tourisme de nature, entre protection et développement

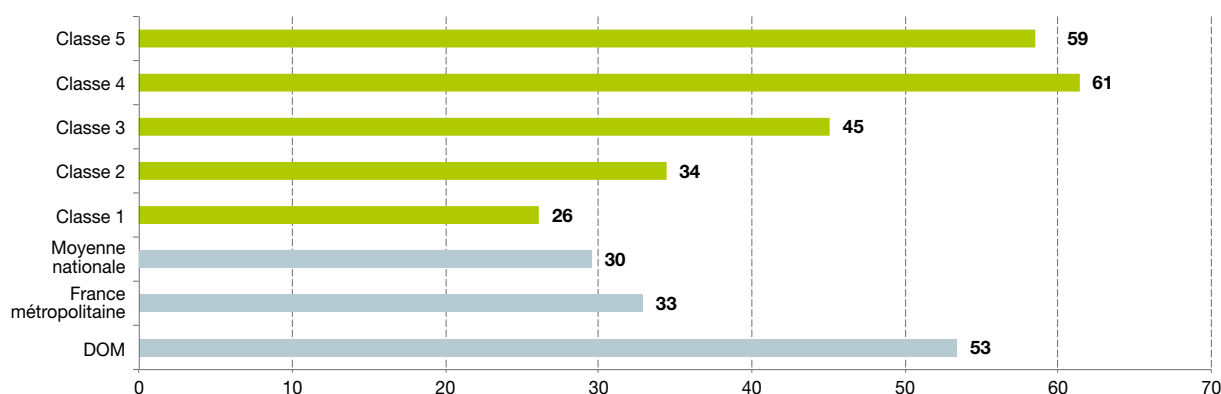
UNE PROTECTION RENFORCÉE DES ESPACES NATURELS

Les territoires touristiques abritent, pour la plupart, des espaces protégés (Natura 2000, parcs nationaux, réserves naturelles...). Ces milieux naturels contribuent à l'attractivité des communes touristiques. Toutes protections confondues²⁵, l'intensité touristique y est, en moyenne, un tiers plus élevée que la moyenne nationale.

En 2016, un tiers de la surface du territoire français abrite un espace protégé, toutes protections confondues, soit près de 21 millions d'hectares. La part de ces superficies dans les communes croît avec leur degré d'intensité touristique (*graphique 18*). En moyenne, un quart de la surface des communes ayant un taux de fonction touristique inférieur à 50 lits pour 100 habitants abrite un espace protégé, contre un tiers pour celles ayant un taux de fonction touristique compris entre 50 et 100 lits pour 100 habitants. La surface protégée atteint 45 % de la superficie totale pour les communes au taux compris entre 100 et 200 lits pour 100 habitants, et près de 60 % pour les communes au taux supérieur à 200 lits pour 100 habitants.

Graphique 18 : part de surfaces protégées dans la superficie totale des communes en 2016, selon le taux de fonction touristique des communes

En %



Champ : France, DOM inclus (hors Mayotte).

Sources : MNHN (2016) ; Natura 2000 (septembre 2015) ; Fédération des conservatoires d'espaces naturels (2015) ; Insee (RP) ; Insee-DGE.

Traitements : SOeS, 2016

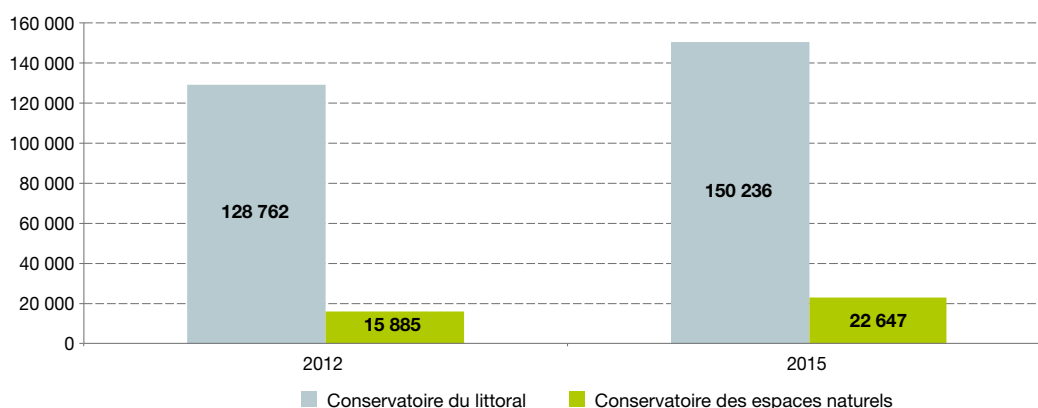
partie 4 : quelle place pour le développement du tourisme durable et sa dimension environnementale en France ?

Afin de conserver l'attractivité de ces espaces remarquables, source de revenus pour les communes concernées, la pression touristique est maîtrisée en recourant aux protections foncières, à travers notamment l'acquisition de sites par les conservatoires du littoral et des espaces naturels.

Entre 2012 et 2015, les surfaces acquises par le Conservatoire du littoral ont augmenté de près de 20 %, passant de près de 130 000 à plus de 150 000 hectares (*graphique 19*). Pour les conservatoires des espaces naturels, le volume de surfaces totalement acquises continue également d'augmenter (+ 43 % sur la période observée), passant de 15 885 à 22 647 hectares.

Graphique 19 : surfaces terrestres acquises par les conservatoires du littoral et des espaces naturels

En hectares



Note : surfaces totalement acquises par les conservatoires des espaces naturels (surfaces partiellement acquises non prises en compte). Résultats au 1^{er} janvier de chaque année.

Champ : France, DOM inclus (hors Mayotte).

Sources : Fédération des conservatoires des espaces naturels ; MNHN. Traitements : SOeS, 2016

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ITINÉRANCE DOUCE

À la suite des Assises du tourisme lancées en 2013, et afin d'atteindre l'objectif d'accueillir 100 millions de visiteurs étrangers d'ici 2020, le ministère des Affaires étrangères a mis en place cinq pôles d'excellence, dont l'un porte sur l'écotourisme. Celui-ci est défini comme étant le tourisme centré sur l'itinérance douce (déplacement fluvial, à vélo, à pied, à cheval), et privilégiant des hébergements permettant une proximité avec la nature et les habitants des territoires visités²⁶.

La France est la deuxième destination mondiale du tourisme à vélo, après l'Allemagne, avec près de 12 000 km de véloroutes et voies vertes aménagées, et des itinéraires tels que la Vélodyssée (littoral atlantique), la Loire à Vélo ou le Tour de Bourgogne à vélo. En 2014, le nombre de séjours au cours desquels les Français ont pratiqué le vélo ou le VTT²⁷ est estimé à 9,2 millions. Le développement de cette pratique, pour de courtes excursions ou en tant que mode de transport à part entière dans le cadre de vacances itinérantes, témoigne d'un intérêt croissant des vacanciers pour le tourisme durable (*tableau 2*).

partie 4 : quelle place pour le développement du tourisme durable et sa dimension environnementale en France ?

Tableau 2 : réseau d'itinérance douce en France

	Mode d'itinérance	Distance cumulée
	Véloroutes et voies vertes (2015)	12 000 km
	Sentiers Grande randonnée (2016)	65 000 km
	Itinéraires Promenade et Randonnée (2016)	115 000 km
	Sentiers littoraux (2012)	4 600 km

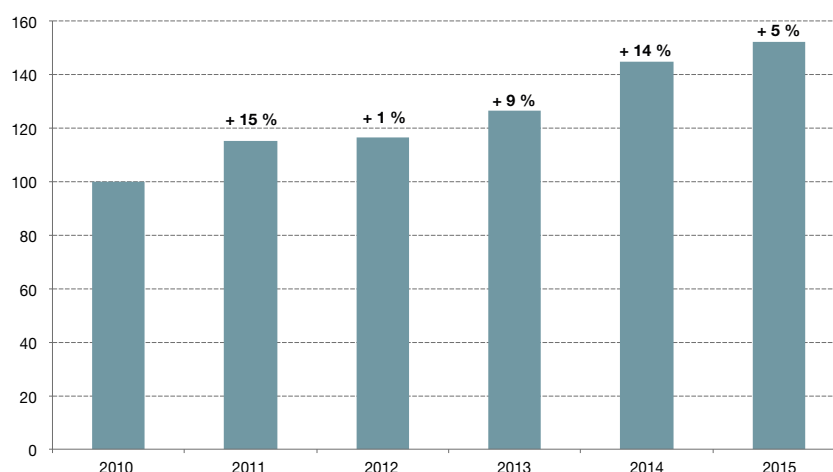
Sources : SOeS (sentiers littoraux)²⁸ ; DGE (Baromètre 2015 du tourisme à vélo en France) ; MAEDI d'après Fédération française de randonnée pédestre

Zoom sur... La Loire à Vélo

L'itinéraire de la Loire à Vélo traverse les régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire et le Parc naturel régional « Loire-Anjou-Touraine ». De Cuffly dans le Cher à Saint-Brevin-les-Pins en Loire-Atlantique, il s'étend sur plus de 900 kilomètres, dont 280 km inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco.

Graphique 20 : évolution de la fréquentation de la Loire à Vélo

En indice base 100 en 2010



Note : données calculées à partir du nombre de passages aux compteurs et non pas du nombre de cyclistes. Un cycliste effectuant des allers-retours sur un tronçon où se situe un compteur sera comptabilisé autant de fois qu'il passera devant ledit compteur.

Source : Comité régional du tourisme Centre-Val de Loire (données de fréquentation aux points de comptage automatique)

La fréquentation a fortement progressé ces dernières années (+ 52 % entre 2010 et 2015), passant d'une moyenne de 33 000 passages par compteur à près de 51 000 passages (graphique 20).

Une enquête de fréquentation, menée en 2015²⁹, estime à 935 000 le nombre de cyclistes ayant emprunté la Loire à Vélo. Les touristes représentent 43 % des cyclistes (le reste étant composé d'excursionnistes), soit une hausse de 42 % par rapport à 2010. Près d'un quart d'entre eux, présents sur l'itinéraire, pratique le vélo en itinérance. Ils séjournent en moyenne huit jours dans les régions ligériennes, privilégiant le camping (45 %), puis l'hôtel (22 %), comme mode d'hébergement.

Le développement de l’affichage « tourisme durable »

LABELS, LOGOS ET MARQUES : DES CRITÈRES POUR UN TOURISME PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Des professionnels (hébergeurs, restaurateurs, voyageurs...) s’engagent dans des démarches qualité afin de réduire les pressions environnementales générées par leurs activités. Ces démarches ont pris des formes nombreuses et variées : labels, marques, certifications, etc. (tableau 3). Cet affichage environnemental est marqué par une forte disparité, tant dans les critères et engagements (gestion efficace des ressources en eau et en énergie, achats responsables, non-recours aux pesticides, préservation du cadre de vie environnant, etc.), que par les degrés d'exigence.

Privé ou public, l’affichage environnemental se développe en matière d’hébergements touristiques. Axés vers des pratiques écologiques, les hébergements touristiques s’engagent, à des degrés variés (chartes, critères, etc.), à réduire les pressions exercées sur l’environnement : économie d’énergie (utilisation d’énergies renouvelables, isolation thermique...), réduction de la consommation d’eau, gestion des déchets (tri sélectif, réduction du volume d’emballages...), prévention des nuisances sonores, actions de sensibilisation ou d’éducation à l’environnement, limitation des transports motorisés, achats durables (produits locaux ou bio, produits d’entretien biodégradables, matériaux naturels), protection de la biodiversité (limitation, voire interdiction, de l’usage de produits phytosanitaires...). Certains d’entre eux, tels que les gîtes Panda ou les hôtels au naturel, sont situés au sein ou à proximité d’espaces naturels protégés (parc naturel régional, sites Natura 2000...).

Tableau 3 : exemples de logos et démarches en matière de tourisme durable

	Organismes concernés	Création	Nombre de titulaires en 2016
	Villages vacances adhérents Cap France	2004	49 hébergements
	Hébergements touristiques et restaurants	1994	669 hébergements et restaurants
	Entreprises dans le secteur touristique	2009	2 établissements
	Hébergements touristiques du réseau des Gîtes de France	2003	339 locations de vacances et 77 maisons d'hôtes
	Hébergements touristiques et services de camping	2003	358 hébergements
	Hébergements touristiques du réseau des Gîtes de France en partenariat avec WWF	1993	217 locations de vacances et 61 maisons d'hôtes
	Sites de grande fréquentation à paysage remarquable	1976	14 sites labellisés
	Entreprises privées ou publiques du secteur du tourisme	1999	73 organismes
	Hôtels** au sein d'un espace naturel protégé	1998	20 hôtels
	Communes avec points de baignades ou ports de plaisance	1985	170 communes, 400 plages et 98 ports de plaisances
	Services touristiques et produits du terroir situés dans un parc naturel régional	2016	1 000 prestataires

Note : données 2017 pour les grands sites de France.

Sources : organismes. Traitements : SOeS, 2016

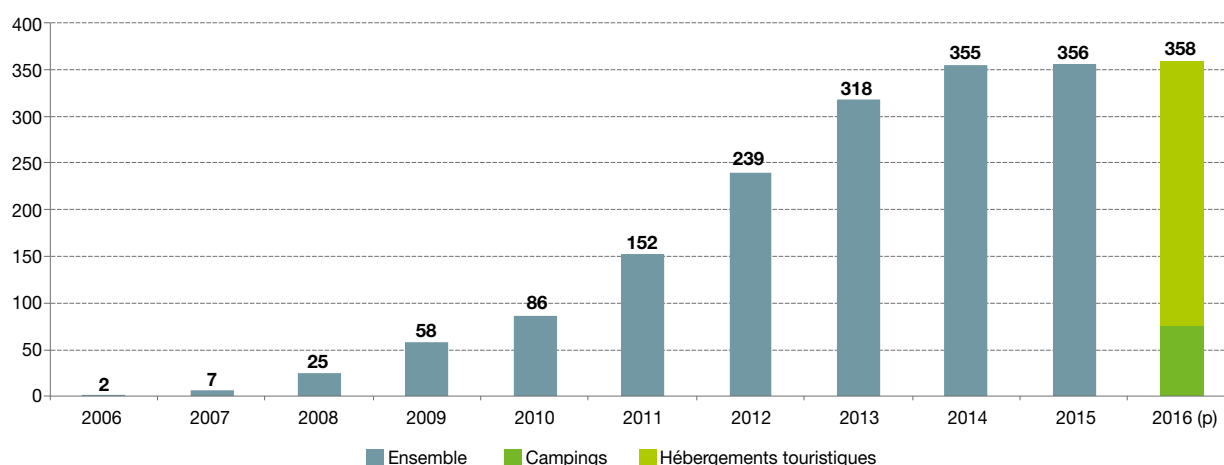
partie 4 : quelle place pour le développement du tourisme durable et sa dimension environnementale en France ?

À titre d'exemple, l'Écolabel européen « Service d'hébergement touristique » regroupe aujourd'hui 358 établissements certifiés (*graphique 21*). Ce label, qui s'applique aux hébergements touristiques et aux campings depuis 2003, repose sur une démarche volontaire de la part des établissements concernés. Il est basé sur une approche globale prenant en considération le cycle de vie du service, incluant les achats, l'utilisation de ses installations et la gestion des déchets.

En France, le nombre d'hébergements touristiques labellisés a fortement augmenté en dix ans, passant de 2 établissements à 358, entre 2006 et 2016. Toutefois, si cette progression est significative, le nombre d'établissements touristiques titulaires de l'Écolabel européen reste faible au regard du nombre total d'hébergements touristiques sur le sol national (moins d'1 % des hébergements touristiques marchands).

Graphique 21 : nombre d'établissements titulaires de l'Écolabel européen « Service d'hébergement touristique » en France

En nombre d'établissements



Notes : les services d'hébergement touristique comprennent les hôtels, hôtels-restaurants, chambres d'hôtes-gîtes, villages vacances-centres de vacances, centres de plein air-auberges de jeunesse, résidences de tourisme ; (p) = données provisoires.

Source : AFNOR. Traitements : SOeS

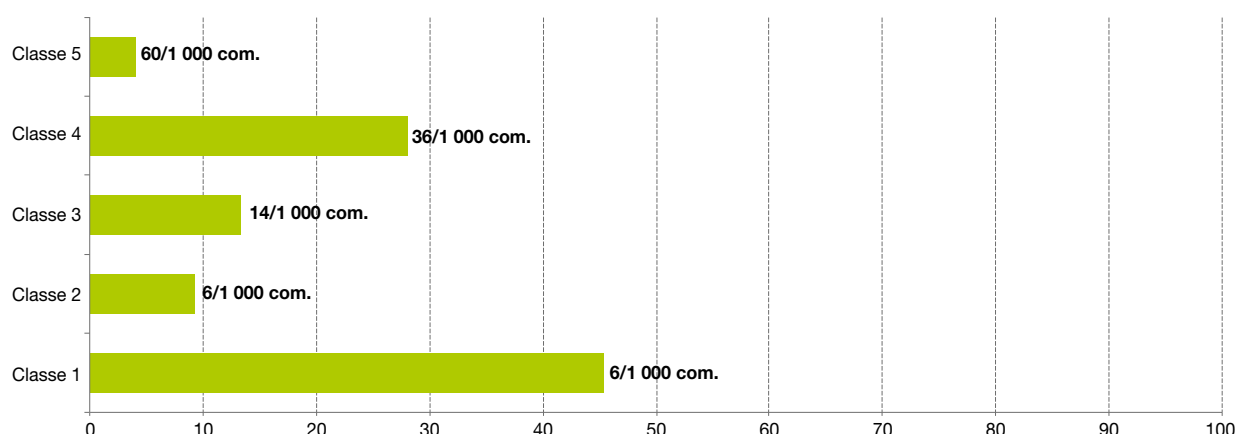
Plus de la moitié des établissements touristiques sont situés dans des communes à faible taux de fonction touristique (inférieur à 100 lits pour 100 habitants) - (*graphique 22*). Un tiers des établissements labellisés est localisé dans des communes situées dans les classes 4 et 5, dont l'intensité touristique est supérieure ou égale à 200 lits pour 100 habitants.

Rapporté au nombre de communes, le nombre d'établissements touristiques titulaires de l'Écolabel augmente avec l'intensité touristique. La classe 5 détient 60 établissements titulaires de l'Écolabel pour 1 000 communes, tandis que la classe 1 n'en comprend que 6. Avec respectivement 6, 14 et 36 établissements labellisés pour 1 000 communes, les classes de communes 2 à 4 suivent cette évolution.

partie 4 : quelle place pour le développement du tourisme durable et sa dimension environnementale en France ?

Graphique 22 : répartition des établissements titulaires de l'Écolabel européen « Service d'hébergement touristique » en 2016, selon le taux de fonction touristique des communes

En %



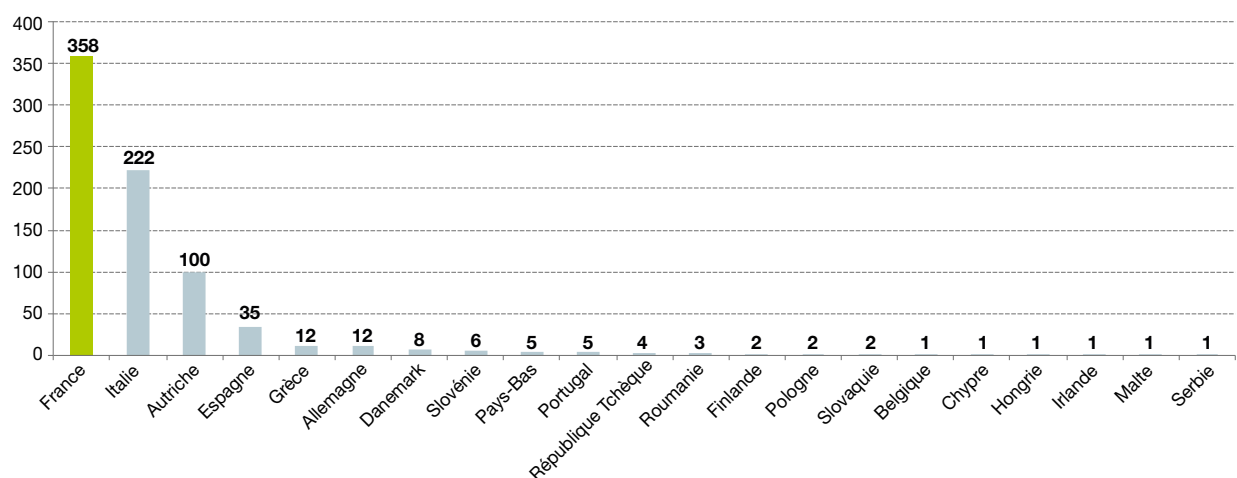
Notes : liste des établissements touristiques titulaires d'un Écolabel, actualisée en avril 2016 ; dans les barres, nombre d'établissements pour 1 000 communes.

Sources : AFNOR ; Insee (RP) ; Insee-DGE. Traitements : SOeS, 2016

À l'échelle européenne, la France détient le plus grand nombre d'établissements touristiques titulaires de l'Écolabel européen, devant l'Italie (222 titulaires), l'Autriche (100 titulaires) et l'Espagne (35 titulaires) — (graphique 23). Au total, en avril 2016, 782 établissements étaient concernés par ce label, soit 0,14 % de l'ensemble des hébergements touristiques européens³⁰.

Graphique 23 : comparaisons internationales des établissements touristiques titulaires de l'Écolabel européen « Service d'hébergement touristique » en 2016

En nombre d'établissements



Note : Services d'hébergement touristique et campings.

Source : AEE, d'après Commission européenne, 2016

partie 4 : quelle place pour le développement du tourisme durable et sa dimension environnementale en France ?

Le label Grand site de France, créé par l'État en 2002, regroupe des territoires possédant des paysages remarquables, classés par la loi du 2 mai 1930 pour assurer leur protection, à forte fréquentation touristique, engagés dans une démarche visant à concilier flux de visiteurs et sauvegarde de ces paysages. Il marque la reconnaissance de la qualité de la préservation et de la gestion de ces sites.

En 2017, le Grand Site le plus fréquenté est la Baie de Somme, avec 2 millions de visiteurs par an, ce qui représente 80 fois la population résidente sur les communes concernées (*tableau 4*). Dans le Cantal, la fréquentation annuelle du Puy Mary, atteint 500 000 visiteurs, soit 235 fois la population résidente.

Tableau 4 : la fréquentation des Grands Sites de France

	Année de labellisation	Département	Surface terrestre classée (en ha)	Surface maritime classée (en ha)	Population	Fréquentation (en nombre de visiteurs/an)	Ratio (en nombre de visiteurs/population)
Aven d'Ornac	2004, 2017	Ardèche	390	0	783	153 000	195
Baie de Somme	2011	Somme	5 327	6 693	23 869	2 000 000	84
Bibracte – Mont Beuvray	2007, 2014	Nièvre, Saône-et-Loire	1 478	0	885	80 000	90
Camargue gardoise	2014	Gard	4 822	400	30 000	1 600 000	53
Cirque de Navacelles	2017	Gard, Hérault	1 274	0	1 671	250 000	150
Deux Caps Blanc-Nez Gris-Nez	2011	Pas-de-Calais	2 791	2 500	17 162	1 200 000	70
Marais poitevin	2010	Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vendée	18 616	0	86 502	500 000	6
Massif du Canigó	2012	Pyrénées-Orientales	23 212	0	26 577	400 000	15
Pointe du Raz en Cap Sizun	2004, 2012	Finistère	472	0	3 990	800 000	201
Pont du Gard	2004, 2011	Gard	165	0	5 639	1 255 000	223
Puy de Dôme	2008, 2014	Puy-de-Dôme	989	0	4 024	400 000	99
Puy Mary, volcan du Cantal	2012	Cantal	8 535	0	2 125	500 000	235
Sainte-Victoire	2004, 2011	Bouches-du-Rhône	23 476	0	180 913	1 300 000	7
Saint-Guilhem-le-Désert, Gorges de l'Hérault	2010	Hérault	3 643	0	6 348	700 000	110
Solutré Pouilly Vergisson	2013	Saône-et-Loire	582	0	10 522	200 000	19

Note : données non disponibles pour les deux nouveaux labels GSF attribués en mars 2017 (Patrimoine-Conca d'Oro-Saint-Florent et Îles sanguinaires-Pointe de la Parata).

Sources : Meem ; Grands Sites de France, janvier 2017

Créé en 1985, le label Pavillon Bleu est décerné aux communes et aux ports de plaisance qui mènent une politique de développement touristique durable. Les plages Pavillon Bleu disposent notamment d'équipements de gestion et de contrôle de l'eau (assainissement des eaux usées, qualité des eaux de baignades...) et des déchets (poubelles de tri sélectif trois matériaux, propreté des plages...). Les ports de plaisance labellisés doivent notamment respecter des critères en matière de tri des déchets (collecte sélective...) et de gestion du milieu (absence de rejets directs d'eaux usées dans le port, récupération

partie 4 : quelle place pour le développement du tourisme durable et sa dimension environnementale en France ?

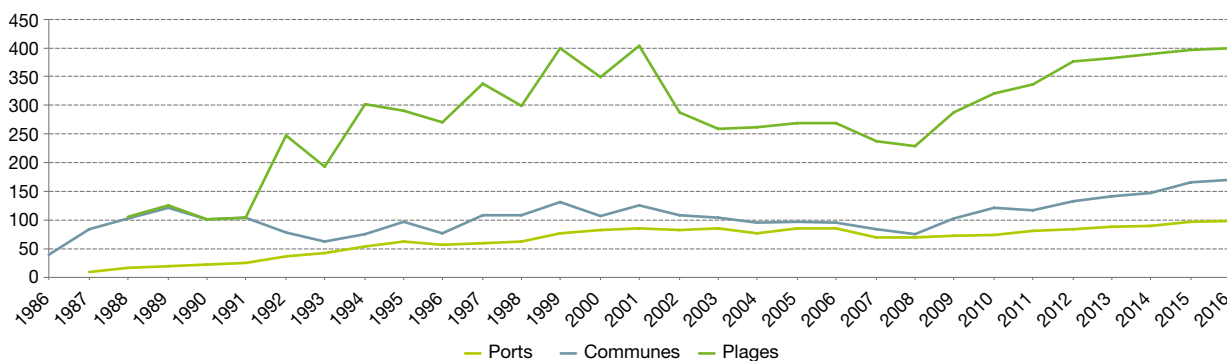
et traitement des eaux usées des bateaux...). Les communes engagées, ainsi que les ports de plaisance, organisent également tout au long de l'année des activités de sensibilisation à l'environnement et à la fragilité du milieu.

Le nombre de communes et de ports de plaisance engagés augmente progressivement chaque année depuis 2008 (*graphique 24*). En 2016, le label Pavillon Bleu a été décerné à 400 plages, représentant 170 communes, et 98 ports (sur les 1 029 ports de plaisance dénombrés, dont 473 ports maritimes et 556 ports fluviaux³¹). La région Provence-Alpes-Côte d'Azur détient le plus grand nombre de lauréats (55), devant la région Occitanie (53).

Au niveau international, la France était, en 2016, le deuxième pays à détenir le plus grand nombre de Pavillons Bleus, derrière l'Espagne, et devant la Grèce, la Turquie et l'Italie (*graphique 25*).

Graphique 24 : nombre de communes, de plages et de ports de plaisance lauréats du label Pavillon Bleu

En nombre de lauréats

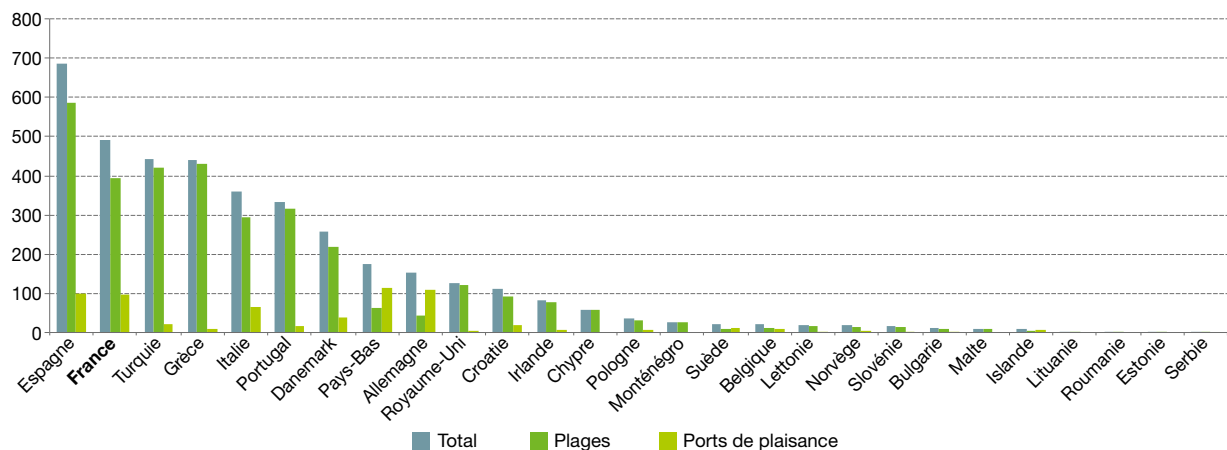


Note : modification de la procédure de demande de labellisation en 2001 (demande de labellisation devenue payante).

Source : Pavillon Bleu. Traitements : SOeS

Graphique 25 : comparaisons internationales des sites lauréats du label Pavillon Bleu en 2016

En nombre de sites

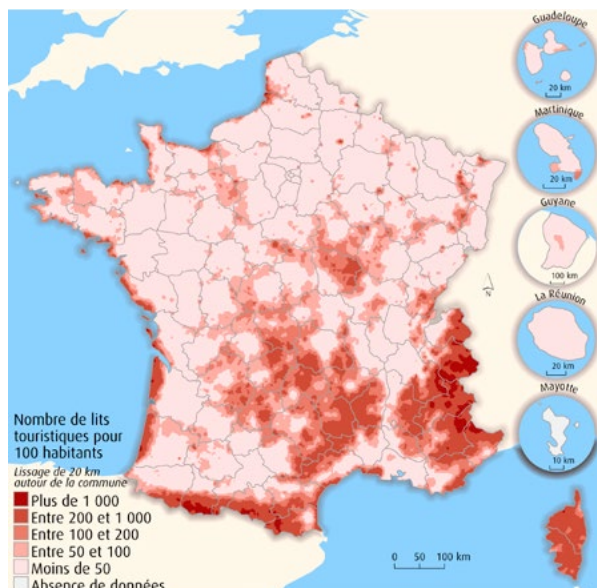


Source : AEE, d'après www.blueflag.org, 2016

Données clés

21 millions de lits touristiques en France

Taux de fonction touristique en 2016



6 000 communes

ont un taux de fonction touristique variant de 100 à plus de 1 000 lits pour 100 habitants.

6 % de la population y réside.

Elles concentrent **60 %** des lits touristiques français.

Sources : Insee, DGE, fichiers capacité d'hébergements touristiques, 2016 ; Insee, RP 2012 (résidences secondaires). Traitements : SOeS, 2016

Synthèse des indicateurs touristiques et environnementaux, selon le taux de fonction touristique des communes

	1 (inférieur à 50)	2 (entre 50 et 100)	3 (entre 100 et 200)	4 (entre 200 et 1 000)	5 (supérieur à 1 000)
Nombre de communes	25 495	5 010	3 275	2 667	235
Nombre d'habitants (en millions)	58,4	3,3	1,9	1,8	0,16
Capacité d'accueil en 2016 (en millions de lits touristiques)	6,2	2,3	2,7	7,2	2,7
Capacité d'accueil par commune en 2016 (en lits touristiques)	244	451	813	2 695	11 433
Taux de fonction touristique en 2016 (en nombre de lits touristiques pour 100 hab.)	11	69	138	397	1 629
Densité touristique en 2016 (en nombre de lits touristiques par km ²)	15	25	46	115	300
Volume d'eau potable prélevé par habitant en 2013 (en m ³)	77	136	153	151	264
Consommation moyenne d'électricité par habitant en 2014 (en MWh)	3,4	3,9	4,1	5,0	10,4
Consommation moyenne de gaz par habitant en 2014 (en MWh)	2,2	0,9	0,9	1,4	1,1
Part des superficies protégées par rapport à la surface des communes en 2016 (en %)	26	34	45	61	59
Part d'établissements touristiques titulaires d'un Écolabel en 2016 (en %)	45	9	13	28	4

Sources : Meem (BDRU) ; Onema (BNPE) ; ELD/GRD ; MNHN, Natura 2000 ; Fédération des conservatoires d'espaces naturels ; AFNOR ; Insee (RP) ; Insee-DGE

partie 5

Annexes

Profil touristique des départements en 2016
Précisions méthodologiques et définitions
Pour en savoir plus
Notes



Profil touristique des départements en 2016

Code	Département	Capacité d'accueil (en milliers)	Taux de fonction touristique (pour 100 hab.)	Densité touristique (par km²)	Code	Département	Capacité d'accueil (en milliers)	Taux de fonction touristique (pour 100 hab.)	Densité touristique (par km²)
01	Ain	117	19	20	50	Manche	259	52	43
02	Aisne	63	12	8	51	Marne	49	9	6
03	Allier	91	26	12	52	Haute-Marne	46	25	7
04	Alpes-de-Haute-Provence	248	153	35	53	Mayenne	45	15	9
05	Hautes-Alpes	381	274	67	54	Meurthe-et-Moselle	37	5	7
06	Alpes-Maritimes	997	92	232	55	Meuse	31	16	5
07	Ardèche	261	81	47	56	Morbihan	514	70	75
08	Ardennes	35	12	7	57	Moselle	84	8	13
09	Ariège	154	101	31	58	Nièvre	120	56	18
10	Aube	44	14	7	59	Nord	128	5	22
11	Aude	371	102	58	60	Oise	62	8	10
12	Aveyron	197	71	22	61	Orne	94	33	15
13	Bouches-du-Rhône	274	14	54	62	Pas-de-Calais	313	21	47
14	Calvados	430	62	77	63	Puy-de-Dôme	237	37	30
15	Cantal	126	85	22	64	Pyrénées-Atlantiques	331	50	43
16	Charente	68	19	11	65	Hautes-Pyrénées	257	112	57
17	Charente-Maritime	636	100	92	66	Pyrénées-Orientales	616	133	148
18	Cher	77	25	11	67	Bas-Rhin	108	10	23
19	Corrèze	142	59	24	68	Haut-Rhin	86	11	24
21	Côte-d'Or	99	19	11	69	Rhône	145	8	44
22	Côtes-d'Armor	338	57	48	70	Haute-Saône	47	20	9
23	Creuse	96	79	17	71	Saône-et-Loire	139	25	16
24	Dordogne	251	60	27	72	Sarthe	85	15	14
25	Doubs	78	15	15	73	Savoie	805	190	129
26	Drôme	148	30	23	74	Haute-Savoie	680	88	148
27	Eure	116	19	19	75	Paris	664	30	6 297
28	Eure-et-Loir	77	18	13	76	Seine-Maritime	147	12	23
29	Finistère	461	51	68	77	Seine-et-Marne	148	11	25
2A	Corse-du-Sud	276	185	68	78	Yvelines	93	7	40
2B	Haute-Corse	269	158	57	79	Deux-Sèvres	55	15	9
30	Gard	344	47	58	80	Somme	173	30	28
31	Haute-Garonne	173	13	27	81	Tarn	89	23	15
32	Gers	67	35	11	82	Tarn-et-Garonne	46	19	12
33	Gironde	488	32	48	83	Var	1 098	107	182
34	Hérault	821	75	132	84	Vaucluse	153	28	43
35	Ille-et-Vilaine	218	21	32	85	Vendée	690	105	102
36	Indre	81	35	12	86	Vienne	85	20	12
37	Indre-et-Loire	99	16	16	87	Haute-Vienne	99	26	18
38	Isère	327	26	42	88	Vosges	125	33	21
39	Jura	105	40	21	89	Yonne	125	37	17
40	Landes	407	102	44	90	Territoire de Belfort	7	5	12
41	Loir-et-Cher	100	30	16	91	Essonne	59	5	33
42	Loire	100	13	21	92	Hauts-de-Seine	143	9	814
43	Haute-Loire	139	61	28	93	Seine-Saint-Denis	51	3	215
44	Loire-Atlantique	452	34	66	94	Val-de-Marne	61	5	251
45	Loiret	103	16	15	95	Val-d'Oise	51	4	41
46	Lot	140	80	27	971	Guadeloupe	81	20	50
47	Lot-et-Garonne	70	21	13	972	Martinique	53	14	48
48	Lozère	120	157	23	973	Guyane	11	4	0
49	Maine-et-Loire	80	10	11	974	La Réunion	40	5	16

Champ : France, DOM inclus (hors Mayotte).

Source : DGE-Insee. Traitements : SOeS, 2016

Précisions méthodologiques et définitions

Précisions méthodologiques

En raison de l'absence de données disponibles à l'échelle communale, les indicateurs portant sur l'évolution des prélèvements en eau pour l'alimentation en eau potable, ainsi que sur la production et le traitement des déchets ménagers et assimilés, ont été étudiés à l'échelle départementale. Les taux de fonction touristique ont alors été répartis en trois classes au lieu des cinq classes élaborées à l'échelle communale :

- classe 1 : taux de fonction touristique inférieur à 50 lits pour 100 habitants ;
- classe 2 : taux de fonction touristique compris entre 50 et 100 lits pour 100 habitants ;
- classe 3 : taux de fonction touristique supérieur à 100 lits pour 100 habitants.

L'ensemble de la publication est analysé sous l'angle du taux de fonction touristique 2016 des communes. Toutefois, pour des questions de disponibilité de la donnée, certains indicateurs portent sur des millésimes antérieurs (par exemple, l'année 2013 pour les prélèvements pour l'alimentation en eau potable, l'année 2012 pour l'occupation des sols...). Afin de conserver une cohérence d'ensemble et de ne pas générer de biais dans l'analyse, les calculs pour chaque classe ont été réalisés sur la base du taux de fonction touristique 2016 des communes, quel que soit le millésime de l'indicateur avec lequel il était mis en regard.

Communes classées en loi littoral : la loi littoral, votée le 3 janvier 1986, s'applique aux côtes métropolitaines et d'outre-mer, aux étangs salés et aux plans d'eau intérieurs de plus de 1 000 hectares.

Consommation touristique intérieure : consommation en euros des visiteurs (touristes et excursionnistes) français ou étrangers, au cours ou en vue des voyages qu'ils ont effectués en France ou à partir du territoire français.

Déchets ménagers et assimilés : déchets issus des ménages et des déchets assimilés : ordures ménagères collectées en mélange, collecte sélective en porte à porte ou en apport volontaire (déchèteries par exemple).

Densité touristique : rapport entre la capacité d'hébergement touristique des communes (nombre de lits touristiques) et leur surface.

Écotourisme : dans la présente étude, l'écotourisme est entendu au sens défini par le ministère des Affaires étrangères et du Développement international. Il désigne les formes de tourisme centrées sur l'itinérance douce et privilégiant des hébergements permettant une proximité avec la nature et les habitants des territoires visités.

Selon la déclaration de Québec sur l'écotourisme (2002), l'écotourisme englobe les principes du tourisme durable en ce qui concerne les impacts de cette activité sur l'économie, la société et l'environnement. Il comprend les principes particuliers suivants qui le distinguent de la notion plus large de tourisme durable :

- il contribue activement à la protection du patrimoine naturel et culturel ;
- il inclut les communautés locales et indigènes dans sa planification, son développement et son exploitation et contribue à leur bien-être ;
- il propose aux visiteurs une interprétation du patrimoine naturel et culturel, et il se prête mieux à la pratique du voyage en individuel ainsi qu'aux voyages organisés pour de petits groupes.

Espaces naturels protégés : l'étude prend en compte les territoires faisant l'objet des protections suivantes :

- protections de nature réglementaire : basées sur la parution de décrets ou d'arrêtés interdisant ou limitant certaines activités humaines, elles comptent parmi les protections les plus fortes : cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles nationales, réserves naturelles de la collectivité territoriale de Corse, réserves naturelles régionales, arrêtés préfectoraux de protection de biotope, réserves biologiques, réserves nationales de chasse et de faune sauvage ;
- maîtrise foncière : acquisition de terrains mise en œuvre par le Conservatoire du littoral et les conservatoires d'espaces naturels afin, notamment, de soustraire des espaces naturels remarquables à l'urbanisation ;
- protection et gestion contractuelle : associant préservation du patrimoine naturel et développement local sur la base d'une adhésion volontaire des collectivités et de propriétaires privés ou publics, elles concernent les aires d'adhésion des parcs nationaux, les parcs naturels marins et les parcs naturels régionaux ainsi que certains sites des conservatoires d'espace naturels ;
- réseau européen Natura 2000 : il ne s'applique qu'à la métropole et regroupe les zones de protection spéciales au titre de la directive « Oiseaux » et les zones spéciales de conservation au titre de la directive « Habitats, Faune, Flore ».

Lits touristiques : cumul du nombre de lits en hôtels, campings, villages vacances, résidences de tourisme, auberges de jeunesse, centres sportifs et résidences secondaires. Les locations entre particuliers ne sont pas prises en compte.

Le nombre de lits touristiques comptabilisé varie selon le type d'hébergement :

- hôtels = 2 lits par chambre ;
- campings = 3 lits par emplacement ;
- résidences secondaires = 5 lits par résidence.

Pour le calcul des évolutions 1999-2016 de la densité touristique et de la capacité d'accueil, seuls les hébergements en hôtels, campings et résidences secondaires ont été retenus, faute de données disponibles en 1999.

Non-conformité des stations de traitement des eaux usées (STEU) : une STEU est conforme en équipement dès lors qu'elle dispose de tous les équipements nécessaires pour atteindre le(s) niveau(x) de traitement requis au titre de la directive sur les eaux résiduaires urbaines (DERU), arrivé(s) à échéance pour l'année en cours. Elle doit être en capacité de traiter, jusqu'au débit de référence, les eaux générées par l'agglomération d'assainissement, au(x) niveau(x) de traitement minimum exigé(s) par la DERU. Une STEU est conforme en performances globales sur l'année en cours dès lors qu'elle a atteint les abattements nécessaires sur chacun des paramètres prescrits au titre de la DERU pour l'année en cours. La cause de la non-conformité en performances peut être due à de mauvaises performances, un événement exceptionnel ayant endommagé durablement la station, un sous-dimensionnement de l'équipement, ou une autosurveillance insuffisante.

Prélèvements en eau potable : volumes annuels directement prélevés sur la ressource en eau, issus de la gestion des redevances par les agences et offices de l'eau. Le lieu de prélèvement ne correspond pas nécessairement au lieu de consommation, les prélèvements pouvant être destinés à alimenter en eau potable des communes, voire des départements limitrophes.

Solde de fréquentation touristique : différence entre le volume de touristes reçus sur un territoire (région réceptrice) et le volume de touristes émis par ce territoire (région émettrice).

Taux de fonction touristique (ou intensité touristique) : rapport entre la capacité d'hébergement touristique (nombre de lits touristiques) et la population résidente.

Touriste : visiteur qui passe au moins une nuit (et moins d'un an) hors de son domicile, selon la définition du système d'observation statistique français.

Tourisme durable : tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil, selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT)³².

Zones de montagne : le classement des communes en zone de montagne repose sur les dispositions du règlement n° 1257/1999 du Conseil du 17 mai 1999 concernant le soutien au développement rural et plus particulièrement sur son article 18 pour la montagne, et la directive 76/401/CEE du Conseil du 6 avril 1976 (détermination précise des critères pour le classement en France en zone de montagne). La zone de montagne est définie, par l'article 18 du règlement 1257/99, comme se caractérisant par des handicaps liés à l'altitude, à la pente, et/ou au climat, qui ont pour effet de restreindre de façon conséquente les possibilités d'utilisation des terres et d'augmenter de manière générale le coût de tous les travaux³³.

Pour en savoir plus

BIBLIOGRAPHIE

- *Charte européenne pour un tourisme durable dans les espaces protégés*, Europarc, 2013.
- *Choisir un label d'hébergement de tourisme durable*, Atout France, mars 2013, 173 p.
- *Déchets – édition 2015*, Ademe, *Chiffres clés*, juillet 2015, 95 p.
- *Eau : urgence déclarée*, MM. Henri Tandonnet et Jean-Jacques Lozach, Sénat, rapport d'information n° 616, mai 2016.
- *L'eau et les milieux aquatiques, chiffres clés – édition 2016*, CGDD/SOeS, *Repères*, février 2016, 56 p.
- *Les communes abritant des espaces naturels protégés*, CGDD/SOeS, *Chiffres & statistiques*, n° 706, décembre 2015, 11 p.
- *L'essentiel des îles du Ponant, Faits et Chiffres – édition 2016*, Association Les îles du Ponant, 2016.
- *Les prélèvements d'eau douce en France : les grands usages en 2013 et leur évolution depuis 20 ans*, CGDD/SOeS, *Datalab*, janvier 2017, 26 p.
- *Mémento du tourisme – édition 2015*, Direction générale des entreprises (DGE), décembre 2015, 148 p.
- *Les indicateurs tourisme, environnement, territoires*, Ifen, 2000, 262 p.
- *Neige de culture, État des lieux et impacts environnementaux. Note socio-économique*, CGEDD, rapport n° 006332-01, juin 2009, 162 p.
- *Quels sont les déterminants de la production de déchets municipaux ?*, CGDD/Seeidd, *Études & documents*, n° 112, septembre 2014, 40 p.
- *Tourisme et développement durable, de la connaissance des marchés à l'action marketing*, Atout France, février 2011, 108 p.
- *Tourisme et développement durable en France*, Conseil économique, social et environnemental (Cese), *Les avis du Cese*, novembre 2014, 269 p.
- *Tout savoir sur les logos environnementaux apposés sur les produits de consommation courante*, Ademe, février 2014, 84 p.
- *Trois quarts des rivages métropolitains sont non artificialisés mais une part importante est menacée et peu protégée*, CGDD/SOeS, *Le point sur*, n° 153, décembre 2012, 4 p.
- *84,5 millions de touristes étrangers en 2015*, Direction générale des entreprises (DGE), *Le 4 pages de la DGE*, n° 60, juillet 2016, 4 p.

SITES INTERNET

Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

Rubrique Essentiel sur > Environnement > Tourisme

Observatoire national de la mer et du littoral (ONML)

<http://www.onml.fr/accueil/>

Direction générale des entreprises (DGE)

<http://www.entreprises.gouv.fr/tourisme>

Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

<http://www.insee.fr/>

NOTES

¹ 84,5 millions de touristes étrangers en France en 2015, Le 4 pages de la DGE, juillet 2016.

² Mémento du tourisme, DGE, édition 2016.

³ Source : *Trafic de passagers dans les ports maritimes français en 2014 et évolution depuis 2000*, ONML ; d'après Medde-DGITM.

⁴ Voir définition en annexe.

⁵ Voir définition en annexe.

⁶ L'association des îles du Ponant regroupe les îles suivantes : Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, l'archipel des Glénan, Groix, Belle-Île-en-Mer, Houat, Hoëdic, Arz, Chausey, l'Île-aux-Moines, les îles d'Yeu et d'Aix.

⁷ France métropolitaine, année 2015 – sources : Insee ; ONU (World Population Prospects : The 2015 revision).

⁸ *Les prélèvements d'eau en France en 2009 et leurs évolutions depuis dix ans*, CGDD/SOeS, *Chiffres & statistiques*, n° 290, février 2012, 8 p.

⁹ *Les chiffres du golf*, 2015.

¹⁰ *Ratios des besoins en eau chaude sanitaire pour le dimensionnement des installations en solaire thermique collectif*, Syndicat des professionnels de l'énergie solaire, www.solaire-collectif.fr

¹¹ *Neige de culture : état des lieux et impacts environnementaux, note socio-économique*, CGEDD, rapport n° 006332-01, juin 2009 d'après *Bilan de fonctionnement des installations de neige de culture 2007/2008*, ODIT-France.

¹² *Neige de culture : état des lieux et impacts environnementaux, note socio-économique*, CGEDD, rapport n° 006332-01, juin 2009.

¹³ Observatoire des territoires de la Savoie, rubrique L'eau en Savoie.

¹⁴ La base de données sur l'assainissement des eaux usées (Roseau) ne permettant pas un traitement de l'ensemble des STEU en raison du manque de fiabilité des données concernant les STEU inférieures à 2 000 équivalent habitants (Eh), l'analyse de la conformité des STEU dans les communes touristiques n'a pu être réalisée dans cette publication.

¹⁵ Plan d'action 2012-2018 « pour une politique d'assainissement contribuant aux objectifs de qualité des milieux aquatiques », ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, septembre 2011, <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>

¹⁶ Consommation totale en basse tension pour une puissance inférieure ou égale à 36 kVA.

¹⁷ Source : EDF, www.lenergieenquestions.fr

¹⁸ Ordures ménagères collectées en mélange.

¹⁹ *Quels sont les déterminants de la production de déchets municipaux ?* CGDD/SEEIDD, *Études & documents*, n° 112, septembre 2014, 40 p.

²⁰ Matériaux solides persistants d'origine humaine, transformés ou manufacturés, perdus, jetés ou abandonnés volontairement dans la nature et finissant dans le milieu aquatique. Ils sont constitués de matière plastique, bois, métal, verre, caoutchouc, textile ou papier.

²¹ *Les déchets solides en mer et sur le littoral*, Ifremer, *les fiches thématiques de l'ONML*, février 2015.

²² *Guide pour la gestion des déchets en montagne*, Commission européenne, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2000

²³ Décret n° 2016-811 du 17 juin 2016 relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets.

²⁴ <http://sdt.unwto.org/fr/content/definition>

²⁵ Ces données regroupent, sans double compte, les protections de nature réglementaire (cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles...), la maîtrise foncière (acquisitions du Conservatoire du littoral...), les protections et la gestion contractuelle ainsi que le réseau Natura 2000. Voir annexe « Définitions ».

²⁶ www.diplomatie.gouv.fr, rubrique « L'action du MAEDI en matière de promotion du tourisme ».

²⁷ *Baromètre 2015 du tourisme à vélo en France*, DGE.

²⁸ *Le sentier du littoral : un parcours privilégié pour découvrir le bord de mer et ses enjeux*, CGDD/SOeS, *Le point sur*, n° 204, juin 2015, 4 p.

²⁹ *Analyse de la fréquentation et de l'impact économique de la Loire à Vélo (2015)*, Comité régional du tourisme Centre-Val de Loire et la Société publique régionale des Pays de la Loire.

³⁰ Sur un total de 570 268 établissements comptabilisés. Sources : Commission européenne et Agence européenne pour l'environnement.

³¹ Observatoire des ports de plaisance, rapport 2015 ; base exhaustive de dénombrement.

³² <http://sdt.unwto.org/fr/content/definition>

³³ Source : Observatoire des territoires, CGET.

Conditions générales d'utilisation

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (3, rue Hautefeuille — 75006 Paris), est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'oeuvre dans laquelle elles sont incorporées (loi du 1^{er} juillet 1992 — art. L.122-4 et L.122-5 et Code pénal art. 425).

Dépôt légal : mars 2017

ISSN : en cours

Impression : Bialec, Nancy (France), utilisant du papier issu de forêts durablement gérées.

Directeur de la publication : Sylvain Moreau

Rédactrice en chef : Anne Bottin

Coordinatrice éditoriale : Céline Carrière

Cartographie : Frédérique Janvier (SOeS), Solange Venus (Magellium)

Traitements statistiques : Mélanie Gauche (SOeS), Catherine Sonnette-Chich (SOeS), Monique Venuat-Budon (SOeS)

Maquettage et réalisation : Chromatiques, Paris



En 2015, la France, première destination mondiale, a accueilli plus de 84 millions de touristes. Concentrée dans le temps et dans l'espace, cette arrivée massive, et la variation démographique qu'elle entraîne, exercent inévitablement des pressions sur l'environnement.

Or, la qualité de l'environnement et la préservation des espaces naturels contribuent à l'attractivité des sites touristiques.

Des initiatives se développent donc afin de s'orienter vers une gestion durable et équilibrée du tourisme.



**La fonction
touristique
des territoires :**
facteur de pression
ou de préservation
de l'environnement ?



commissariat général au développement durable

Service de l'observation et des statistiques
Sous-direction de l'information environnementale
Tour Séquoia
92055 La Défense cedex
Mél. : diffusion.soes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

